



Rapport d'activité des services de l'État en Loire-Atlantique

2012

Rapport annuel des services départementaux de l'État en Loire-Atlantique

2012



Photo : Nathalie Bourreau

Le rapport d'activité des services de l'Etat, que j'ai le plaisir de vous adresser, illustre la diversité des missions accomplies en 2012 dans notre département, par la préfecture, les directions départementales interministérielles et l'unité territoriale de la DIRECCTE.

Dans un contexte économique difficile au niveau national comme dans notre département, l'Etat s'est mobilisé, aux côtés des collectivités territoriales, dans le déploiement de dispositifs destinés à soutenir les entreprises, le tissu économique local et les salariés. Face à l'aggravation du chômage, des actions ont été engagées en direction notamment des personnes fragiles, avec le déploiement des contrats aidés, le soutien aux services d'insertion par l'activité économique, et la mise en œuvre des emplois d'avenir.

Un effort particulier a été mené en faveur des jeunes et de leur insertion dans la société, ainsi qu'en faveur des femmes avec le souci de diversifier les emplois occupés par les femmes et leur promotion dans l'entreprise.

Notre département, et je m'en réjouis, connaît une croissance démographique parmi les plus importantes de France. Ce dynamisme pose de nombreux défis pour lesquels l'Etat s'est fortement mobilisé en 2012 : faciliter l'accès à l'hébergement et au logement, progresser dans la prévention des risques (technologiques, naturels, littoraux...) grâce à des démarches de planification, poursuivre les actions en faveur de la maîtrise de l'urbanisation...

2012 a été une année de réflexion importante sur les enjeux de développement durable de notre territoire. L'estuaire de la Loire a notamment fait l'objet d'un état des lieux approfondi sur ses fonctionnalités, ses usages et les mesures de protection et de restauration dont il fait l'objet. Ce travail, qui se poursuit en 2013, doit permettre de dégager collectivement les enjeux et les pistes d'actions à privilégier.

2012 a également vu se poursuivre la démarche de modernisation de l'action publique (MAP), avec la rationalisation des fonctions support, la confirmation de la régionalisation du pilotage stratégique de l'administration territoriale de l'État et des démarches alliant qualité et performances des services publics.

Enfin, l'année 2012 est celle de la mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale, fruit d'un long processus de concertation.

Ces priorités s'inscrivent dans ce qui fonde l'Etat territorial aujourd'hui, un Etat régalien, garant de la règle de droit et des fondements de la démocratie, un Etat arbitre au service de la résolution des conflits d'usage, et un Etat facilitateur aux côtés des collectivités territoriales pour le développement durable local.

Christian de Lavernée,
Préfet de Loire-Atlantique

1 LA SÉCURITÉ 6

1.1 La lutte contre la délinquance 6

Les points forts	6
Les sujets de préoccupation	6
La lutte contre la fraude	6
Le soutien aux actions de prévention de la délinquance et de lutte contre les toxicomanies	7
La lutte contre les violences faites aux femmes	7

1.2 La prévention des risques 7

Les risques technologiques	7
Les risques inondation	8
La sécurité routière	8
La sécurité et la protection du consommateur	9
La sécurité dans les établissements recevant du public	9

1.3 La gestion des crises 11

La poursuite des travaux de planification de la gestion de crise	11
La préparation de la crise par des exercices de sécurité civile	11

2 LA COHÉSION SOCIALE 12

2.1 Le logement 12

Le soutien à la construction de logements et de logements sociaux	12
L'accès et le maintien dans le logement avec un objectif de mixité sociale	12
L'amélioration de l'habitat	13
L'offre d'hébergement pour les sans-abris et les personnes en difficulté d'insertion	13

2.2 L'emploi 14

L'accompagnement des mutations économiques	14
Le développement de l'emploi en s'appuyant sur les territoires	15
La valorisation et le renforcement des compétences	15
L'aide à l'accès et au retour à l'emploi	15
L'égalité devant l'emploi : femmes, handicapés	16

2.3 La jeunesse 17

La continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire	17
La lutte contre le décrochage scolaire	17
La qualité éducative des accueils collectifs de mineurs sur les temps périscolaires et extrascolaires	17
La promotion de l'engagement des jeunes, notamment par le service civique	17

2.4 La solidarité nationale en faveur des quartiers prioritaires et des territoires ruraux fragiles 17

La mobilisation au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires	17
Les opérations de rénovation urbaine adossées à la politique de la ville	18
L'appui aux territoires ruraux et péri-urbains fragiles	18

2.5 L'ouverture maîtrisée du territoire national à l'immigration	20
La délivrance sécurisée des titres de séjour	20
L'accompagnement de la demande d'asile	20
L'éloignement des étrangers en situation irrégulière	20
L'instruction des demandes de naturalisation	20
2.6 Le respect de la légalité, les libertés publiques et la citoyenneté	21
Le contrôle de la légalité des actes des collectivités territoriales	21
La garantie du bon fonctionnement de la vie civique et sociale	21
Le soutien à la vie associative, facteur de cohésion sociale	21
3 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	22
3.1 L'accompagnement des projets de développement de la Loire-Atlantique	22
Le projet d'aéroport du Grand Ouest	22
Les projets routiers	23
Les projets ferroviaires et de pôles d'échanges multimodaux	23
Le projet éolien en mer au large de Saint-Nazaire	23
3.2 La protection des espaces naturels et agricoles	24
Vers une approche globale de l'estuaire de la Loire	24
La protection des espaces naturels tout en préservant les activités respectueuses de l'environnement qui s'y déroulent	24
La préservation de la qualité de l'eau	25
3.3 Le soutien à l'activité agricole et à la pêche	25
L'appui à l'activité agricole	26
La maîtrise du foncier agricole ou naturel cultivable	26
Les mesures spécifiques pour la pêche	26
4 LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE	28
4.1 La modernisation de l'action des services de l'État	28
La délivrance des titres	28
Le management des procédures	28
Les démarches de qualité et de performance	28
La rationalisation de l'action des services de l'État	29
4.2 L'accompagnement des collectivités territoriales	29
Les dotations aux collectivités territoriales	29
Le schéma départemental de la coopération intercommunale	30
L'ingénierie publique et le conseil juridique aux collectivités territoriales	31
Annexe	32
Glossaire	35
Contributions	39

1 La sécurité

La protection des populations contre les risques et menaces fait partie des missions primordiales de l'État. Elle se conçoit comme une chaîne d'action et de contrôle allant des plans de prévention des risques de toute nature à la surveillance et aux contrôles, ainsi qu'à la gestion des crises. L'action de l'État est indissociable de la diffusion d'une culture du risque auprès des citoyens et des collectivités territoriales, en particulier des communes.

1.1. La lutte contre la délinquance

Le département de Loire-Atlantique est confronté à une augmentation du nombre de cambriolages et, dans une moindre mesure, des violences physiques crapuleuses, qui mobilisent les services de l'État.

Les habitants de certains quartiers sont par ailleurs confrontés à des problèmes particuliers (incivilités, économie souterraine) qu'il convient de traiter pour améliorer leur qualité de vie.

L'analyse des statistiques sur l'année 2012 montre que les évolutions constatées en Loire-Atlantique s'inscrivent globalement dans les tendances nationales avec des points forts et des sujets de préoccupation.

Les points forts

- > La baisse des homicides et des vols à mains armées (- 12 %), forme de délinquance la plus violente et la plus traumatisante.
- > La baisse des incendies volontaires.
Afin d'enrayer l'augmentation de ce type de violences urbaines, la cellule de lutte contre les incendies de véhicules automobiles (CLIVA) a été créée en 2010. L'ensemble de ces actions et la contribution de la police technique et scientifique ont donné des résultats très significatifs.
Le nombre de véhicules incendiés dans le département a baissé de 1 % en 2012 et de 31 % au cours des 2 dernières années (656 en 2012 contre 662 en 2011 et 952 en 2010). La circonscription de sécurité publique de Nantes a enregistré une baisse de 4 %.
- > La hausse du nombre de mis en cause, que ce soit pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (exemple violences physiques crapuleuses) ou les atteintes aux biens (exemple cambriolages).
- > La résolution d'affaires importantes dans des domaines sensibles comme les cambriolages ou les stupéfiants.

Les sujets de préoccupation

Les violences aux personnes et les atteintes volontaires à l'intégrité physique

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ont augmenté de 5 % en 2012 par rapport à 2011 (7 886 en 2012 contre 7 507 en 2011). Les violences physiques crapuleuses ont augmenté de 31,4 % en 2012 par rapport à la même période 2011 (1 204 en 2012 contre 916 en 2011). Cette augmentation s'explique en partie par la hausse du nombre de vols avec violences commis contre des femmes sur la voie publique (262 faits en 2012 contre 174 en 2011). Cette évolution est également constatée sur le plan national.

Les violences physiques non crapuleuses sont en très légère augmentation (+ 1,64 %) en 2012, soit 78 faits supplémentaires. Les violences sexuelles ont connu une progression de 4,2 %.

Les atteintes aux biens

Les atteintes aux biens (AAB) qui comprennent tous les types de vols (vols simples, vols avec ou sans violence, vols avec ou sans armes, les cambriolages), les destructions et les dégradations, ont augmenté de 11,1 % en 2012 (51 583 en 2012 contre 46 436 en 2011).

Cette hausse s'explique principalement par les vols par effraction de résidences principales et secondaires qui constituent la plus forte augmentation en volume de l'année 2012. Ils ont connu une hausse de 44 % en 2012 (5 535 faits en 2012 contre 3 844 en 2011). Cette hausse a concerné la zone police comme la zone gendarmerie.

C'est un phénomène national mais son caractère très marqué en Loire-Atlantique peut s'expliquer par deux facteurs spécifiques :

- > Le rôle majeur de filières rodées, souvent étrangères, spécialisées dans la délinquance sérielle et itinérante ;
- > Les heures quasiment doublées consacrées à Notre Dame des Landes par le groupement de gendarmerie, ce qui pèse sur sa capacité opérationnelle.

La lutte contre les cambriolages constituera une priorité en 2013.

Les vols par effraction de locaux industriels, commerciaux ou financiers ont connu une hausse de 18,5 % en 2012 (2 047 faits en 2012 contre 1 728 en 2011).

Les vols à main armée ont reculé de 12 % mais les vols avec violences ont connu une augmentation de 33,9 % (1 158 en 2012 contre 865 en 2011), les vols d'automobiles ont augmenté de 24,0 % (2 450 en 2012 contre 1 976 en 2011) et les vols à la roulotte ont connu une progression de 6,4 % (5 988 en 2012 contre 5 628 en 2011).

La lutte contre la fraude

L'année 2012, qui a été une année de plein exercice pour le comité opérationnel départemental anti-fraudes (CODAF), s'est traduite par l'obtention de résultats significatifs compte tenu de la coordination inter-services.

La lutte contre la fraude fiscale ainsi que la fraude aux prestations sociales ou familiales a mis en évidence les points suivants :

- > 39 actions conduites par le CODAF générant un montant de fraudes s'élevant à 6,615 M€ (dont 3,671 M€ de fraudes fiscales) contre 4 M€ de fraudes détectés en 2011 (dont 3,320 M€ de fraudes fiscales) ;
- > Une sur-représentation du travail illégal (60 %) par rapport aux autres fraudes (40 %) s'expliquant en partie par le fait que ces infractions sont souvent une porte d'entrée vers d'autres types de fraudes.

Le soutien aux actions de prévention de la délinquance et de lutte contre les toxicomanies

L'année 2012 a vu la consolidation de la mise en place de 2 dispositifs de soutien aux initiatives en matière de prévention de la délinquance :

- > Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance : celui-ci, d'une dotation départementale de 370 000€, a appuyé la mise en place ou la consolidation de 41 actions sur 3 axes prioritaires : la prévention de la délinquance des jeunes, l'aide aux victimes et la lutte contre les violences intra-familiales et faites aux femmes, la prévention situationnelle.
- > la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie : la dotation départementale (170 114€) a permis de soutenir 27 actions axées en priorité sur les actions de prévention des conduites à risque chez les jeunes ainsi que les actions de prévention en milieu festif et dans le monde du travail.

La lutte contre les violences faites aux femmes

Le 3ème plan interministériel 2011/2013 de lutte contre les violences faites aux femmes met l'accent sur l'importance des réponses à offrir aux femmes victimes de violences au sein du couple, afin de les aider à préparer, à éviter ou à anticiper le départ du domicile pour elles et, le cas échéant, leurs enfants.

En Loire-Atlantique, différents dispositifs ont été mis en place, permettant d'améliorer l'accompagnement des victimes.

- > L'association Solidarités Femmes Loire-Atlantique assure les missions d'hébergement d'urgence et d'insertion spécialisées pour les femmes victimes de violence.
 - » Les capacités d'accueil sont de 12 places d'hébergement en urgence et de 24 places d'hébergement d'insertion en CHRS sur Nantes. L'association gère par ailleurs 8 places de logement temporaire (ALT) à Châteaubriant ainsi que des nuitées d'hôtel.
 - » L'association gère également un accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple.
 - » Enfin, un « référent violences », mis en place en 2011, est placé auprès de l'association pour offrir, en tout point du territoire, des réponses de proximité aux victimes en termes d'écoute et d'accompagnement et coordonner l'action des différents partenaires présents à une échelle infra départementale.
- > Les « espaces rencontres neutres » permettent la rencontre entre le parent auteur de violences et l'enfant, en toute sécurité. En Loire-Atlantique, deux structures sont soutenues par l'Etat : l'UDAF 44 à Nantes et Enfance et famille à Saint-Nazaire.
- > 4 lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation portés par des partenaires associatifs locaux ont été financés en 2012 : Solidarité femmes ; SOS Inceste pour revivre ; Femmes en détresse du vignoble ; la plateforme d'insertion des femmes victimes de violences conjugales.

Par ailleurs, l'accès au logement social des femmes victimes de violences, par l'intermédiaire du contingent préfectoral, est également facilité dans notre département, leurs demandes étant traitées en priorité. En 2012, 235 personnes ont ainsi pu être relogées.

La réalisation d'un film documentaire intitulé « Violences au sein du couple : éléments de réponse en Loire-Atlantique » a contribué à la formation des professionnels.

- Enfin, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été menées en 2012 :
- > dans le cadre de la déclinaison départementale de la campagne nationale « Violences conjugales – Osez en parler », 4 000 affiches, 150 000 plaquettes et 1 500 présentoirs ont été produits. Ils reprennent le visuel national et mentionnent le 3919, numéro d'appel unique et gratuit d'aide aux victimes de violences, le site internet www.stop-violences-femmes.gouv.fr et les coordonnées des structures locales.
 - > La campagne d'affichage « La prostitution est une violence faite aux femmes » a été visible dans l'agglomération nantaise et différentes villes du département entre le 21 novembre et le 2 décembre 2012. Son objectif était double : montrer que la prostitution est bien une forme de violence faite aux femmes et responsabiliser les clients potentiels des personnes prostituées. Unique en France par les partenariats qu'elle a mobilisés (Etat, ville de Nantes, Conseil Général de Loire-Atlantique), cette action est le préalable à la mise en place ultérieure d'un dispositif plus large et ambitieux destiné à faciliter l'accès des personnes prostituées à leurs droits sanitaires, sociaux et juridique.

1.2. La prévention des risques d'atteinte à la santé et à l'intégrité des personnes

L'année 2012 a été marquée par d'importantes démarches de planification pour prévenir les risques (technologiques, naturels, littoraux...) qui pèsent sur la Loire-Atlantique, avec notamment un souci de maîtrise de l'urbanisation.

Les risques technologiques

Sous l'impulsion du ministère en charge de l'écologie, les services de l'État élaborent des plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Ces plans ont pour finalité d'encadrer plus étroitement l'urbanisation future autour des sites Seveso à haut risque. Ils permettent aussi d'imposer des mesures concernant la situation de l'urbanisation existante à proximité de ces établissements (renforcement du bâti, voire mesures foncières).

L'année 2012 a permis de poursuivre la démarche d'élaboration des PPRT.

Loire Atlantique		
PPRT approuvés	2	- Odalis à Mésanger - Titanobel à Riailé
PPRT en cours d'élaboration	2	- à Donges, autour de la raffinerie Total, du dépôt Antargaz et du dépôt SFDM - à Montoir-de-Bretagne, autour des sites Elengy, Yara et Idea Services

Une importante concertation avec les acteurs concernés s'est poursuivie pour ces deux PPRT, par le biais notamment de réunions des « personnes et organismes associés » aux PPRT, et de nombreux entretiens en comités restreints avec les acteurs locaux (industriels, collectivités, associations...).

En parallèle, les services de l'État se sont attachés prioritairement à améliorer la sécurité des sites Seveso et ainsi à réduire les risques auxquels des habitations ou zones d'activités sont susceptibles d'être exposées.

L'année 2012 a également été marquée par l'avancement des études préalables au projet de déplacement de la ligne ferroviaire traversant actuellement la raffinerie de Donges. Ces études, d'un montant de 3 M€ (prises en charge par l'État et le FEDER à hauteur de 45 %, mais également par Total, le Conseil régional, le Conseil général, la CARENE, le Grand Port Maritime et RFF), doivent permettre de définir précisément le projet et d'engager les procédures juridiques nécessaires à sa mise en œuvre.

Les risques inondation

Le plan de prévention des risques inondations (PPRI) de Nantes : de l'aléa au projet de zonage réglementaire

Les PPRI permettent d'améliorer la prise en compte des inondations dans l'urbanisation et le développement des territoires. Les études et la concertation sur le PPRI de Nantes se sont poursuivies en 2012, prenant en compte la restauration du lit de la Loire et l'élévation du niveau de la mer. Cette nouvelle ligne d'eau a fait l'objet d'une cartographie caractérisant les niveaux d'aléas, en cohérence avec les dispositions du SDAGE du bassin Loire-Bretagne.

Un projet de zonage réglementaire ainsi qu'un règlement ont été réalisés, en association étroite avec les collectivités concernées.

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) : lancement de la démarche et réalisation de l'état des lieux

Au nombre de quatre prévus en Loire-Atlantique, les PPRL constituent l'un des outils prioritaires mis en place par l'État suite à la tempête Xynthia afin d'améliorer la prévention des risques de submersion marine. À partir d'un diagnostic fin du territoire et d'une étude d'aléas poussée, qui permettront de définir les secteurs du littoral potentiellement submersibles pour un événement d'occurrence centennale, les enjeux exposés au risque (habitations, équipements publics, ...) seront recensés et les mesures réglementaires à mettre en œuvre afin de réduire la vulnérabilité du territoire (mesures constructives, urbanisation sous conditions, ...) seront étudiées.

L'année 2012 a vu l'élaboration de ces plans entrer en phase opérationnelle, avec la présentation du diagnostic aux 20 communes littorales concernées par la démarche en Loire-Atlantique.

Élaboration de l'atlas des submersions marines de l'estuaire de la Loire

La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a réalisé en 2012 l'atlas des zones inondables de l'estuaire de la Loire à partir

d'une approche hydrogéomorphologique, complétée par une recherche de données sur les crues historiques, notamment au regard du retour d'expérience de Xynthia.

Directive inondation : détermination des territoires à risques importants (TRI)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive européenne Inondation, et suite à l'évaluation préliminaire des risques inondations, 4 Territoires à Risques Importants ont été arrêtés par le préfet de bassin, le 26 novembre 2012, pour le département de la Loire-Atlantique :

- > le TRI de l'agglomération nantaise,
- > le TRI de Saint-Nazaire-Guérande,
- > le TRI interdépartemental Vilaine (5 communes en Loire-Atlantique),
- > le TRI interdépartemental de Bourgneuf (2 communes en Loire-Atlantique).

Dans ces périmètres, il s'agit de mettre en œuvre une stratégie locale visant à réduire les conséquences négatives des inondations.

La prochaine étape consiste à réaliser des cartes de surfaces submersibles et de risques pour chacun de ces TRI, en intégrant trois niveaux d'aléas (fréquent, moyen et exceptionnel) ainsi que les enjeux exposés.

La sécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière fait l'objet d'une attention permanente des services de l'État. Les caractéristiques atypiques de l'accidentologie en 2012 (baisse du nombre d'accidents et de blessés mais hausse du nombre de tués) incitent à la poursuite de la mobilisation.

Dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière de 2012 (dotation 118 000€), 41 actions de prévention et de sensibilisation aux enjeux de la sécurité routière initiées par les partenaires associatifs ou les collectivités territoriales ont été soutenues.

L'accidentologie en Loire-Atlantique en 2012

L'année 2012, malgré une réduction significative du nombre d'accidents, s'est néanmoins traduite par une augmentation du nombre de tués par rapport à 2011 (80 tués contre 76 soit + 5 %). Une baisse sensible de tués parmi les usagers vulnérables, de l'ordre de 30 %, dont notamment les motos, est à souligner.

Il est constaté une amélioration au second semestre 2012 des indicateurs d'accidentalité, cette tendance restant à confirmer dans la durée.

L'année 2012 fait apparaître par rapport à 2011 une diminution :

- > du nombre d'accidents : 723 pour 852, soit - 15 % ;
- > du nombre de blessés : 902 pour 1002, soit -10 % ;
- > du nombre d'infractions aux contrôles sanctions automatiques (radars vitesses fixes) : -8 % en 2012 par rapport à 2011.

Le nombre total d'accidents mortels enregistre un très léger recul en 2012 par rapport à 2011, malgré la hausse des tués, avec les composantes suivantes :

- > Le facteur alcool, en 1ère et 2ème cause d'accident, est en diminution significative (27,8 % en 2012 pour 35,6 % en 2011) ;
- > le facteur priorité est plus élevé (33,3 % pour 24,7 % en 2011) ;

- > le facteur vitesse est en diminution (-25 % entre 2012 et 2011) ;
- > le solde d'accidents mortels est imputable à d'autres causes (distraction, fatigue...).

L'augmentation de la mortalité est essentiellement due aux conducteurs de véhicules légers (incluant les véhicules utilitaires) avec une augmentation de +34 %. En revanche on constate une amélioration sensible dans le cumul des accidents mortels d'usagers vulnérables (motos/cyclos, vélos et piétons) avec une diminution de - 29 %.

Parmi les 80 tués, 56 ont eu lieu sur le réseau départemental, 13 sur les voies communales, 10 sur les routes nationales et 1 sur les autoroutes.

Il apparaît que les accidents mortels se sont produits essentiellement le vendredi et le samedi : plus de 50 % des tués en 2012 pour ces deux seuls jours (31,5 % en 2011).

Les 19-24 ans sont toujours les plus touchés. En 2012, ils représentent 22 des 80 tués, avec une mortalité en hausse par rapport aux autres tranches d'âges (27,5 % en 2012 pour 22,4 % en 2011).

Les contrôles routiers

En 2012, les forces de l'ordre ont effectué près de 175 000 dépistages d'alcoolémie, dont plus de 7 000 étaient positifs (4 % environ) ; en 2011, ce pourcentage était de 4,5 %.

17 445 excès de vitesse, hors contrôles sanctions automatiques (CSA) fixes ou mobiles, ont été verbalisés par les forces de l'ordre en 2012 contre 16 422 sur les douze mois précédents, soit une augmentation de 1,1 %.

Une couverture radars actualisée et diversifiée

Afin d'obtenir une couverture pertinente du département en fonction des zones les plus accidentogènes, celle-ci a été actualisée et diversifiée comme suit :

- > 30 radars fixes constatant 106 001 infractions contre 115 596 en 2011, complétés par 5 nouveaux équipements en 2012 ;
- > 5 radars feux rouges totalisant 6 503 infractions en 2012 ;
- > une diversification du type de radars avec l'implantation fin 2012 de 2 radars passage à niveau, 2 radars vitesse moyenne et 4 radars discriminants.

La sécurité et la protection du consommateur

La sécurité du consommateur

L'abattage des animaux en vue de leur consommation constitue une étape très importante sur le plan sanitaire pour obtenir des viandes saines et détecter certaines lésions pouvant éclairer les éleveurs et leurs vétérinaires sur la santé des cheptels; c'est la raison pour laquelle une inspection permanente est organisée pour vérifier les conditions d'hygiène de l'abattage et de la préparation des carcasses. Cette inspection, systématique pour les animaux de boucherie est effectuée par lots pour les volailles; elle repose sur les informations transmises à l'abatteur en provenance des éleveurs afin d'écarter les animaux malades et sur la recherche, après l'abattage, de lésions nécessitant le retrait de la consommation de viandes susceptibles de présenter un danger pour le consommateur. La Loire Atlantique dispose d'un abattoir d'animaux de boucherie (22 600 Tonnes de viandes produites en 2012) et de 12 abattoirs de volailles (25 000 Tonnes de carcasses).

La sécurité alimentaire et la sécurité des produits industriels et des

prestations de service est assurée par la direction départementale de la protection des populations (DDPP).

Les actions suivantes ont été conduites :

- > l'inspection dans tous les établissements sous agrément sanitaire (l'agrément de la criée du Croisic a pu être délivré en 2012) et dans les établissements de restauration collective ;
- > l'inspection des producteurs et importateurs de produits réglementés au plan de la sécurité dans le cadre d'une analyse de risque ;
- > l'opération interministérielle vacances particulièrement importante compte tenu de l'économie liée au tourisme dans le département : 965 visites d'établissements ont été réalisées (soit près de 2 600 points réglementaires vérifiés, taux infractionnel de 31 %) durant l'été pour des vérifications portant tout à la fois sur la sécurité de l'alimentation, la sécurité des prestations de services (loisirs sportifs notamment) ou l'information du consommateur sur les prix et les conditions de vente. Cette opération est par ailleurs l'occasion d'une collaboration importante des services de l'Etat.
- > le respect des plans de surveillance (prélèvements) régis par des obligations communautaires : résidus de pesticides, microbiologie (salmonelles, listéria...), sécurité des jouets, des matériels électriques...
- > Les contrôles sur le Port et à l'importation des produits en provenance de pays tiers : exhaustif pour les denrées animales ou d'origine animale (thon notamment), par échantillonnage pour les produits d'origine végétale (aflatoxine dans des figures...)
- > La vérification des produits industriels a concerné les produits biocides, les matériaux au contact alimentaire et notamment les aciers, les gants de jardinage, les parquets, les bicyclettes (un prélèvement non conforme et dangereux), les jouets. La DDPP a réalisé 20 % de prélèvements de produits industriels supplémentaires en 2012 par rapport à 2013.

La protection du consommateur

Les services de l'Etat ont assuré une présence particulière pendant l'été pour veiller à la protection du consommateur sur les zones touristiques : 880 établissements ont été contrôlés.

Ont également été assurées par la DDPP :

- > La recherche de clauses interdites ou abusives dans les contrats de fournitures d'eau potable, la vérification de la conformité des factures d'eau ;
- > La vérification de la loyauté des produits à base de viande (composition) ;
- > La vérification des allégations et étiquetage des fruits et légumes (origine et qualité).

La sécurité dans les établissements recevant du public

Les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Les commissions de sécurité se réunissent à intervalle régulier à l'échelle départementale et dans les arrondissements de Nantes, Chateaubriant / Ancenis et Saint-Nazaire et à l'échelle communale s'agissant des villes de Nantes et de Saint-Nazaire. Grâce à l'action de l'ensemble des acteurs intervenant pour la mise en œuvre du dispositif établissements recevant du public (ERP), on constate une baisse significative du nombre d'établissements sous avis défavorable

entre 2011 et 2012 (116 contre 154 soit une baisse de 25 %). Des progrès sensibles ont été surtout réalisés au niveau de l'arrondissement de Saint-Nazaire et de la ville de Saint-Nazaire, où les avis défavorables étaient les plus nombreux.

Ces 116 avis défavorables concernent essentiellement des établissements commerciaux (25), des établissements scolaires (12), des établissements de santé (6), des hôtels et hôtels – restaurants (20) et des églises(12).

Le constat s'avère cependant moins positif sous l'angle de la durée des avis défavorables (1 039 jours), laquelle demeure trop élevée par rapport à la moyenne nationale (849 jours).

La sécurité des établissements sportifs et des activités sportives

La DDCS, dans le cadre de ses missions de suivi des établissements où sont pratiquées une ou plusieurs activités physiques ou sportives, participe aux commissions nautiques locales, permettant avec chaque commune d'analyser son plan de balisage des côtes et l'organisation des activités notamment sportives et de baignade sur son territoire. Il est apparu à cette occasion la nécessité de renforcer la connaissance de la réglementation et de la jurisprudence relatives aux baignades.

Par ailleurs, dans le domaine des sports de nature, la DDCS participe à la CDESI (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires). Elle a en charge l'aspect réglementaire et sécuritaire des structures qui animent ces différents sites. En 2012, c'est principalement sur le site de Pont-Caffino que l'action a été engagée au regard de la problématique de la falaise classée terrain d'aventure qui présente des faiblesses conduisant à des chutes de blocs.

Chaque année, la DDCS effectue des contrôles des activités sportives, pratiquées notamment sur le littoral, en ciblant chaque année une ou plusieurs disciplines.

Ainsi en 2012, ont été particulièrement suivis :

- Les centres équestres : 35 centres équestres ont été contrôlés en Loire-Atlantique en 2012. Cette discipline a une importance économique particulière au regard des emplois que représente cette filière.
- Les piscines et baignades : la DDCS effectue toute l'année un travail d'accompagnement et de contrôle des gestionnaires de piscine notamment pour l'élaboration des plans d'organisation de la surveillance et des secours (POSS).
- Les activités nautiques : 4 centres nautiques ont été évalués. Ont été recherchés les manquements aux obligations générales des établissements (déclaration, carte professionnelle des éducateurs, souscription d'un contrat d'assurance, affichage des documents réglementaires) et de façon plus spécifiques les éventuels manquements aux garanties d'hygiène et de sécurité, spécifiquement sur l'activité voile et l'activité canoë kayak.
- Les sports mécaniques : la DDCS a visité en 2012 11 circuits et clubs de moto-cross et 2 établissements de karting.
- Les parcs acrobatiques en hauteur : l'évolution de ces équipements, leur ancienneté et l'augmentation incessante de leur activité, notamment touristique, ont incité la DDCS à programmer la visite de la totalité de ces structures en Loire-Atlantique. Il est à noter que les 6 établissements que compte la Loire-Atlantique sont en conformité

avec la réglementation en vigueur.

- Les salles de remise en forme : 11 établissements ont été visités, n'appelant pas de remarques particulières en matière de sécurité.

La DDCS organise l'examen du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA). En 2012, 87 diplômes du BNSSA ont été délivrés ainsi que 41 recyclages, ce qui a permis aux collectivités locales de recruter les sauveteurs dont elles ont besoin pour organiser la surveillance de leurs plages pendant la saison estivale.

En outre, la DDCS organise l'examen de recyclage des maîtres nageurs sauveteurs (MNS), qui ont davantage vocation à surveiller les baignades d'accès payant. Les MNS doivent se recycler tous les 5 ans pour attester du maintien de leur compétence.s

La DDPP a traité 538 demandes de manifestations sportives pour l'arrondissement de Nantes : courses cyclistes, motocyclistes, courses automobiles, motocross, courses ou randonnées pédestres, ball-trap, combats de boxe... 75 % d'entre elles puisque sans classement, nécessitent la délivrance d'un récépissé après vérification de la teneur du dossier.

L'autre quart exige une enquête poussée auprès des collectivités pour l'utilisation des voies publiques, des services de police, de gendarmerie, du SDIS, de la DDCS, du Conseil Général, et l'autorisation par prise d'un arrêté préfectoral.

21 réunions de la commission départementale de sécurité routière en salle ou sur site se sont tenues pour homologuer 6 terrains de motocross ou autoriser 15 courses.

La sécurité des enfants et adolescents accueillis au sein des structures d'accueil collectif de mineurs

Il convient de distinguer les accueils sans hébergement à destination des enfants habitant en Loire-Atlantique, des séjours avec hébergement accueillant essentiellement des enfants venant d'autres départements. En 2012, 369 organisateurs actifs, dont 130 collectivités locales, ont déposé 1700 déclarations et généré 5200 « périodes » d'activité.

Un travail statistique spécifique sur l'encadrement de ces activités a permis de recenser 1 500 directeurs différents et 8 000 animateurs. Les directeurs sont pour 25 % titulaires d'une qualification professionnelle dans le domaine de la jeunesse et des sports, pour 30 % titulaires du BAFD et pour 20 % en formation BAFD.

Les accueils de loisirs sans hébergement, plus connus sous les appellations anciennes de centres aérés, de centres de loisirs ou de centres de loisirs sans hébergement (CLSH), fonctionnent en accueil périscolaire, les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires. Ils accueillent essentiellement des enfants de Loire-Atlantique âgés de 3 à 16 ans. En 2012, 647 accueils de loisirs ont été déclarés dans le département, accueillant 160 000 enfants.

574 séjours de vacances de mineurs avec hébergement se sont déroulés en Loire-Atlantique en 2012, accueillant 21 000 mineurs.

La DDCS a procédé à 160 contrôles d'accueils collectifs de mineurs sur site en 2012 dont 61 séjours de vacances, 43 accueils de loisirs et 35 accueils de jeunes.

1.3. La gestion des crises

Un nombre important d'exercices de sécurité civile ont été réalisés cette année avec les services de l'Etat, les collectivités, industriels et divers organismes. S'ils ont parfois généré des contraintes pour la population, les entreprises ou les collectivités, ils ont permis d'améliorer la réactivité et la coordination de l'ensemble des acteurs.

La poursuite des travaux de planification de la gestion de crise

Le travail de planification au cours de l'année 2012 a permis la signature en novembre par le préfet du dispositif général du plan ORSEC. Cette Organisation de Réponse de Sécurité Civile est le cadre général de la gestion de crise. Ce travail a mobilisé l'ensemble des services de l'Etat mais aussi des partenaires de l'Etat afin d'être prêts à apporter à la population la réponse la mieux adaptée en cas de crise majeure.

Par ailleurs, d'autres plans de secours ont été validés dont, par exemple, le plan particulier d'intervention (PPI) de l'entreprise Titanobel.

Le travail dans le domaine de la sûreté s'est également poursuivi avec un travail important dans le secteur portuaire et aéroportuaire.

Le travail de préparation du service d'alerte et d'information des populations (SAIP), qui se caractérisera en 2013 par les premiers déplacements de sirènes, a été lancé.

Cette préparation à la crise s'est également concrétisée par l'aide aux communes pour la réalisation des plans communaux de sauvegarde.

La préparation de la crise par des exercices de sécurité civile

Parmi les exercices de sécurité civile mis en place en 2012, on peut noter :

- > autour de l'entreprise Yara à Montoir de Bretagne, un exercice d'état-major a été organisé afin de lancer la mise à jour du plan de secours consacré à cette entreprise. Sans mobilisation de moyens sur le terrain, les postes de commandement ont été activés et ont permis de valider de nombreuses orientations qui seront prises en compte par les services.
- > Afin de tester les échanges entre la préfecture maritime de Brest et la préfecture de la Loire-Atlantique, un exercice maritime a eu lieu au large de Saint-Nazaire. Au cours de cet exercice, l'ensemble des acteurs, dont le grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire, a été mobilisé.
- > Un exercice majeur a été organisé autour de la raffinerie Total de Donges. Simulant un feu de bac, l'ensemble de la population concernée a été invitée à participer à cet exercice en se mettant à l'abri le temps que les secours luttent (virtuellement) contre le sinistre. Les différents accès au périmètre de sécurité avaient été bloqués par les forces de l'ordre et les gestionnaires de voirie avec pour objectif de vérifier leur réactivité. Les écoles ont mis en oeuvre leur plan particulier de mise en sûreté, plan destiné à protéger les enfants face à une situation de crise. Cet exercice, piloté par la préfecture et organisé avec Total, a vu la participation de l'ensemble des services concernés, les services de secours, la commune de Donges (qui a testé son plan communal de sauvegarde), Total et la population. Radio France Bleu Océan a activement participé à cet exercice dans le cadre de la convention qui la lie à la préfecture de la Loire-Atlantique lors des crises de

sécurité civile afin d'informer les populations des mesures à respecter, notamment pendant les phases de mise à l'abri.

- > Un exercice zonal de crise routière s'est déroulé en novembre 2012. Pendant une journée, les forces de l'ordre et les gestionnaires de voirie ont travaillé pour se préparer à une éventuelle crise climatique bloquant les principaux axes. Cet exercice a été l'occasion, avec les départements limitrophes, sous l'impulsion de la zone de défense ouest, de travailler à la recherche des meilleures solutions sur la base des plans existants.

2 La cohésion sociale

Faire vivre le pacte national autour des principes républicains d'égalité, de liberté et de fraternité constitue une mission fondamentale de l'Etat. Les grandes solidarités autour du logement, de l'emploi, de la jeunesse et le soutien des territoires en difficulté, notamment les quartiers prioritaires, en sont la manifestation concrète pour les services départementaux de l'Etat.

2.1. Le logement

Dans un département dont la population augmente en moyenne de 13 500 habitants par an depuis 1999, l'accès à l'hébergement et au logement constitue un enjeu fort, tout particulièrement dans les agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire.

Le soutien à la construction de logements et de logements sociaux

Les services de l'Etat agissent en amont en portant les politiques nationales de l'habitat comme les orientations inscrites dans le plan départemental de l'habitat et le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, notamment lors de l'élaboration par les intercommunalités des programmes locaux de l'habitat.

En Loire-Atlantique, les conventions de délégation des aides à la pierre au Conseil Général et à Nantes Métropole sont arrivées à échéance fin 2011. La délégation de Nantes Métropole a été renouvelée pour la période 2012-2017. Le Conseil Général n'a pas souhaité renouveler sa délégation. Aussi, en 2012, l'Etat a géré en direct, hors Nantes Métropole, les aides à la pierre pour la construction de logements sociaux et l'amélioration du parc privé (ANAH).

Sur un territoire comportant de forts enjeux sur l'habitat, tel que la Loire-Atlantique, il est nécessaire qu'un document assure la cohérence des politiques conduites en la matière et permette la mise en œuvre d'un dispositif partenarial d'observation des marchés de l'habitat au niveau départemental. Aussi, en fin d'année 2012, le Département et l'Etat ont décidé de mettre en révision le plan départemental de l'habitat (PDH). Un bureau d'études a été recruté pour assister la maîtrise d'ouvrage. Des phases régulières de concertation sont prévues avec les intercommunalités.

Les services de l'Etat interviennent également à l'aval en finançant le développement du logement social.

En 2012, la production de logements sociaux en Loire-Atlantique a atteint un niveau historique de 3 607

	Nombre de logements sociaux financés en 2012
Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)	872
Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)	1726
Prêt Locatif Social (PLS)	1009
Total	3607

La production de logements PLAI-PLUS a augmenté de 12,7 % par rapport à 2011 et correspond au rythme annuel estimé nécessaire dans le département.

Nantes Métropole, délégataire des aides à la pierre, l'Etat, ainsi que les bailleurs sociaux se sont fortement mobilisés pour atteindre ce niveau de production. Les enveloppes, qui ont été allouées s'élèvent à 6,5 M€ pour Nantes Métropole et 2,4 M€ pour le reste du département, géré par l'Etat.

Le programme de mobilisation du foncier de l'Etat a été reconduit pour la période 2012-2016. Le partenariat avec les services de France Domaine, mais également les opérateurs ferroviaires (RFF, SNCF) s'est poursuivi pour identifier les biens pouvant donner lieu à des constructions de logements sociaux.

L'accès et le maintien dans le logement avec un objectif de mixité sociale

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

Dans le cadre du PDALPD, plusieurs actions ont été entreprises en 2012, parmi lesquelles :

- > développement de l'offre sociale accessible ;
- > développement d'une offre d'habitat adapté pour les gens du voyage ;
- > intégration dans le contingent préfectoral des occupants de logements déclarés insalubres, après négociation avec l'USH ;
- > poursuite de la reconstitution du stock des logements du contingent préfectoral : un avenant à la convention cadre signé entre l'Etat et les bailleurs sociaux a été formalisé pour définir les nouveaux objectifs ;
- > travail sur la charte départementale de prévention des expulsions locatives, qui a permis de finaliser le document ;
- > réunions mensuelles du comité opérationnel du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne afin d'examiner les dossiers d'insalubrité.

Le contingent préfectoral

Le parc social en Loire-Atlantique compte 72 400 logements. Le nombre de demandeurs de logements sociaux en Loire-Atlantique s'élève à 37 200 au 1er janvier 2013 dont 24 500 ménages primo demandeurs pour accéder à un logement locatif social.

Pour l'année 2012, 6 967 ménages ont été inscrits au contingent préfectoral prioritaire et 3 182 ménages ont bénéficié d'un logement. Une convention cadre liant l'Etat et les bailleurs sociaux a été signée le 3 août 2011 pour une période de trois ans fixant des objectifs annuels de reconstitution du nombre de logements réservés au contingent préfectoral. L'objectif final est que 30 % des logements des organismes

HLM soient réservés aux personnes prioritaires désignées par la préfecture.

Sur les cinq années de la mise en œuvre de ces dispositions, plus de 7 450 ménages ont ainsi été logés.

Le droit au logement opposable en Loire-Atlantique (DALO)

En Loire-Atlantique, en 2012, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) a reçu 807 recours (logement et hébergement), soit une moyenne d'un peu plus de 67 recours par mois.

La commission de médiation DALO s'est réunie une fois par mois et a rendu 208 décisions favorables en vue d'une offre de logement et 85 en vue d'une offre d'hébergement. Ainsi, en 2012, 163 ménages ont été logés grâce à cette procédure, dont 17,2 % en ZUS, et 45 ont accepté une solution d'hébergement.

Depuis la création de la commission de médiation DALO en Loire-Atlantique, toutes les personnes ayant eu une décision favorable ont eu une proposition pour un logement dans le délai réglementaire des 6 mois.

Le maintien dans le logement des ménages en difficulté

Face à la montée de la précarité dans l'emploi, de nombreuses familles éprouvent beaucoup de difficultés à se maintenir dans leur logement. Pour autant, on ne constate pas d'augmentation du nombre des expulsions locatives dans le département : 151 en 2012 contre 172 en 2011, 147 en 2010 et 167 en 2009.

En outre, il faut comparer ce chiffre au nombre d'assignations prononcées, à savoir 1 329 en 2012. 11 % seulement de ces assignations se terminent par une expulsion ce qui souligne le travail important mis en œuvre dans le cadre de la prévention des expulsions locatives. Au cours de l'année 2012, la DDCS a mobilisé l'ensemble des partenaires de l'Etat pour la révision de la charte départementale de prévention des expulsions locatives, dont le nouveau texte a pu être signé le 26 mars 2013.

Parallèlement, les dispositifs existants, comme le Fonds de solidarité logement (FSL) géré par le conseil général, le contingent préfectoral et le droit au logement opposable (DALO), le Service intégré d'Accueil et d'orientation (SIAO) de l'hébergement d'urgence et d'insertion, ont été poursuivis pour prévenir les expulsions.

Par ailleurs, 273 protocoles d'accord ont été signés en 2012. Institués par la loi du 18 janvier 2005, ils permettent de mettre en place des mesures d'apurement de la dette des ménages et sont signés entre un bailleur social et le locataire.

La commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), créée en Loire-Atlantique en 2010, a été renouvelée le 7 mars 2012. Destinée à mieux coordonner l'action des différents partenaires concourant à la prévention des expulsions locatives, elle s'est réunie 7 fois en 2012 (5 fois en 2011) pour examiner près d'une quarantaine de dossiers particulièrement sensibles. Depuis sa création, la commission a rendu possible, dans près d'un cas sur deux, un maintien dans le logement, un relogement ou une entrée en structure d'hébergement.

L'accompagnement des évacuations de campements illicites

Dans le cadre de l'application de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuations des campements illicites, la DDCS contribue à la coordination et l'accompagnement du travail de diagnostic en direction des Roms (commandes, suivis et reporting).

Cette coordination implique un travail partenarial avec les différentes collectivités concernées et 2 associations présentes sur le département, missionnées pour effectuer ces diagnostics auprès du public visé.

Sur la fin d'année 2012, 6 terrains ont fait l'objet d'un diagnostic, concernant 91 ménages soit 253 personnes. Sur ces 91 ménages, 5 (soit 22 personnes) ont pu intégrer un dispositif adapté en vue d'une insertion durable avec une prise en charge temporaire sur le dispositif d'hébergement d'urgence. Cette continuité de prise en charge implique un travail d'étroite collaboration avec les collectivités.

L'amélioration de l'habitat

Un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne a été mis en place en Loire-Atlantique en janvier 2011 dans le but de favoriser la coordination des acteurs. Cette démarche, co-pilotée avec le Département, s'inscrit dans le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. L'organisation mise en place a permis d'approfondir l'action contre les logements insalubres et, plus généralement, indignes. Des rencontres mensuelles permettent de partager l'information et d'étudier les dossiers les plus complexes. En 2012, 101 logements ont été qualifiés de logements insalubres suite à un constat sur place. 39 d'entre eux ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'insalubrité.

Dans le cadre du programme national Habiter Mieux, la délégation locale de l'ANAH a suscité le déploiement d'une ingénierie d'animation sur l'ensemble du département. Il a été proposé aux communautés de communes du département de mettre en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique.

En 2012, 250 ménages ont pu bénéficier de ce programme et réaliser des travaux de rénovation thermique financés par l'ANAH.

Les services de l'État ont poursuivi en 2012 l'animation départementale autour de la politique d'accessibilité aux personnes handicapées et plus généralement à mobilité réduite. L'atlas départemental de l'accessibilité a été mis à jour grâce à l'envoi de questionnaires à l'ensemble des collectivités territoriales.

Une réunion des animateurs des commissions intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées a été organisée le 28 février 2012 en présence de la Déléguée ministérielle à l'accessibilité. Cette mission d'information s'est poursuivie auprès des exploitants d'établissements recevant du public, par exemple auprès des pédicures-podologues et masseurs-kinésithérapeutes.

L'offre d'hébergement pour les sans-abris et les personnes en difficulté d'insertion

Sur le département de la Loire-Atlantique, on compte :

> 1 400 places d'hébergement et de logement adapté, principalement situées à Nantes et Saint-Nazaire ;

> 1 200 places de logements temporaires réparties sur l'ensemble du département et cofinancées par l'Etat et le Conseil général.

Ces capacités ont été renforcées en période hivernale par la mobilisation de 315 places supplémentaires (130 de plus qu'en 2011).

Le renforcement des capacités d'hébergement grâce notamment à la démarche de contractualisation

Pour la première fois en 2012, une démarche de contractualisation avec les 14 opérateurs de l'hébergement, dont l'ensemble des centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS), a généré une évolution des modes de prise en charge et des capacités d'accueil. La Loire-Atlantique a fait partie des 3 départements test de la démarche. Cette démarche a notamment permis d'identifier les priorités d'évolution de l'offre à partir du Plan Départemental Accueil Hébergement Insertion (PDAHI), ainsi que les marges de manœuvre de financement.

Un travail sur les coûts a notamment permis la réalisation d'économies affectées à la création de places nouvelles, plus particulièrement dans le domaine du logement adapté. Des évolutions de l'offre pour les années 2012-2013 ont été prévues pour un total de 114 places (9 places d'urgence et de stabilisation, 8 places d'insertion « hors les murs », 55 places de service logement pour régularisés, 24 places de maison relais, 18 places d'intermédiation locative) et 15 mesures d'accompagnement vers et dans le logement.

La contractualisation a permis de lancer une réflexion sur une notion expérimentale de CHRS « hors les murs », dans le cadre d'un partenariat renforcé entre SIAO, CHRS et bailleurs. Cette expérimentation consiste en l'accompagnement social du CHRS, tout en installant le ménage dans un statut de locataire. Le CHRS Etape consacre 10 logements (30 places) au « hors les murs » dans le cadre de son conventionnement actuel ; les économies générées par ce dispositif devraient permettre à terme d'ouvrir quelques places supplémentaires.

Le plan territorial de sortie d'hiver visant à pérenniser la situation des personnes accueillies dans le logement

La circulaire du 23 octobre 2012 relative à la mobilisation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion pendant l'hiver 2012 réaffirme le rôle central du service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) en ce qui concerne la connaissance des places disponibles et l'orientation vers ces places.

Dès mi-octobre, pour répondre à une demande particulière pour l'accueil de familles, 80 places nouvelles ont été ouvertes à l'hôtel dans un premier temps, puis transformées en gîtes et résidences hôtelières. De plus, 50 places ont été demandées en sur-capacité aux CHRS, soit par mobilisation de logements individuels supplémentaires, soit par réaménagement des centres collectifs.

Un suivi particulier des situations hébergées dans le cadre des dispositifs d'urgence cet hiver a été mis en oeuvre, en lien avec la mise en oeuvre d'un projet territorial de sortie de l'hiver, afin qu'il n'y ait pas de remise à la rue en fin d'hiver. Des créations de places viendront soutenir cette politique.

L'audit réalisé sur le fonctionnement du SIAO en Loire-Atlantique.

Le SIAO constitue un outil incontournable de la prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées. Il vise, grâce à la mise en réseau et la coordination des acteurs, à assurer la régulation de l'offre et de la demande d'hébergement, à simplifier les démarches et à faciliter l'accès à l'hébergement.

En Loire-Atlantique le SIAO a été créé en septembre 2010. Les insuffisances repérées dans la mise en oeuvre de ce service aussi bien dans son fonctionnement que dans la gouvernance, ont motivé la commande d'une étude comprenant deux phases : un diagnostic et des préconisations d'évolution et d'amélioration. Ce travail a été mené tout au long du deuxième semestre 2012 avec l'ensemble des partenaires. Dans l'attente d'un plan d'action à définir en 2013, il est envisagé d'apporter des améliorations d'urgence : réduction des délais d'instruction des demandes d'insertion et réorganisation de l'urgence pour mieux répondre aux publics très désocialisés par exemple.

Le SIAO a reçu 1 348 nouvelles demandes en 2012 et a examiné 1 100 situations en vue d'une orientation en structure d'hébergement ou de logement adapté.

Les sorties des dispositifs d'hébergement vers le logement

En 2012, la DDCS a mis en place une réunion trimestrielle avec l'ensemble des bailleurs sociaux pour examiner les situations des sortants de CHRS inscrits au contingent préfectoral et leur trouver un logement. Ces réunions ont permis le relogement d'une centaine de ménages. Le travail partenarial avec les bailleurs sociaux et les structures d'hébergement permet également de repérer les difficultés d'accès au logement pour ces personnes : pénurie de petits logements, ressources faibles des ménages, nécessité de sécuriser l'entrée par une mesure d'accompagnement.

Les crédits de l'Etat (DDCS) consacrés aux politiques de l'hébergement et de l'accès au logement en Loire-Atlantique se sont montés en 2012 à 17,6 M €, montant équivalent à 2011, auxquels se sont ajoutés 555 000 € en fin d'année pour la mise en oeuvre des mesures hivernales.

2.2. L'emploi

L'accompagnement des mutations économiques

2012 a vu la mise en place du dispositif de **redressement productif**, animé par un commissaire régional, M. Frédéric PALLU. Ce dispositif porte à la fois sur la détection et la prévention des difficultés des entreprises et des risques pesant sur l'emploi et sur l'accompagnement des projets de développement des entreprises afin de veiller à lever les obstacles ou freins à ces projets.

Dans ce cadre, les services départementaux de l'Etat se sont mobilisés. Les informations concernant les entreprises en difficulté ayant recours au chômage partiel et/ou les projets de suppression d'emploi ont été collectés en lien avec les sections d'inspection du travail et diffusés auprès de la préfecture, des sous-préfectures et la DRFIP.

9 conventions de revitalisation étaient en cours au début 2012 (Faurecia, Airbus, STX, Bobcat, Arcelor-Mittal, Alcatel-Lucent, GEA BTT, Téréos,

Goss et Trelleborg). Des conventions ont été clôturées en 2012 : GEA BTT, Faurecia, Téreos, Trelleborg (ces deux dernières correspondant à respectivement 205 et 322 emplois à re-créeer ou soutenir dans l'agglomération nantaise). L'amélioration relative de la situation de l'emploi dans les entreprises en 2011 et au premier semestre 2012, peut expliquer qu'une seule signature de convention de revitalisation ait eu lieu au cours de l'année 2012. Le choix a été fait, en Loire-Atlantique, de ne pas mutualiser les fonds afin de responsabiliser les employeurs et de les impliquer au cours de la phase opérationnelle de réalisation des actions prévues par les conventions.

La principale difficulté concerne les créations d'emplois de nature industrielle, l'ensemble des membres des comités d'engagement s'attachant à privilégier les emplois de ce secteur d'activité dans les PME. Par ailleurs et en zone urbaine, les données environnementales, la vétusté des locaux, la pression immobilière, les aléas de la circulation représentent des freins à la ré-industrialisation, en dépit des efforts consentis par les entreprises pour faciliter l'accueil de nouvelles structures dans les locaux et sur les terrains laissés libres. Enfin, une certaine retenue des banques est parfois relevée lors de l'étude des demandes d'avances remboursables abondées par les entreprises assujetties à l'obligation de revitalisation.

Dans le même temps, l'unité territoriale (UT) s'est attachée à faire connaître et appliquer **l'activité partielle de longue durée** (APLD) qui assure une meilleure prise en charge des salariés en chômage partiel et favorise la formation destinée à conforter leur employabilité.

Les **plans de sauvegarde de l'emploi** (PSE) notifiés à l'UT ont fait l'objet d'un examen attentif et demandes d'amélioration des mesures de reclassement en prenant en compte la typologie des salariés licenciés et les spécificités du marché du travail local.

L'UT de la DIRECCTE a par ailleurs piloté, au niveau départemental, le **contrat de sécurisation professionnelle** (CSP) avec Pôle emploi, les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et les partenaires sociaux. L'arrondissement de Saint-Nazaire a bénéficié du CSP expérimental pour travailleurs précaires.

Sur le bassin de Saint-Nazaire, les actions d'accompagnement des mutations économiques des filières aéronautiques et navales se sont poursuivies tout au long de l'année. Dans le prolongement de la table ronde organisée le 14 mars à la préfecture sur la situation de la sous-traitance navale, un diagnostic CESAAR collectif conduit en 2012 a permis de mettre en place une démarche d'accompagnement individuelle et collectif de 66 entreprises (« Navale 2013 ») dans la phase de baisse de charges prévue en 2013 (diversification, innovation, performance, gestion des compétences). Par ailleurs, l'accompagnement des plans de recrutement dans la filière aéronautique a été poursuivi (plus de 400 emplois créés par Airbus Montoir). Enfin a été structurée une offre de service (emploi, insertion, attractivité du territoire) pour répondre aux besoins de recrutement et de formation dans le cadre de l'appel d'offre éolien off-shore

Le développement de l'emploi en s'appuyant sur les territoires *Les services publics de l'emploi locaux (SPEL)*

Les services publics de l'emploi local (SPEL) de Nantes, Saint-Nazaire, Ancenis et Châteaubriant ont poursuivi, sous l'égide des sous-préfets, leurs actions de résorption des métiers en tension, de facilitation de l'accès et du retour à l'emploi, de sécurisation des parcours professionnels et d'accompagnement des mutations économiques (en développement notamment la fonction de veille économique, pour contribuer à la mission de redressement productif). La promotion des filières industrielles, le déploiement des emplois d'avenir, le développement de l'offre de services aux entreprises et l'anticipation du développement des énergies marines renouvelables ont particulièrement mobilisé les SPEL en 2012.

La création d'entreprise

Le soutien aux structures associatives et coopératives d'accompagnement des créateurs d'entreprises s'est accru en 2012 à travers le dispositif Convention Promotion de l'Emploi (CPE) ; une nouvelle coopérative d'activité et d'emploi a été créée en 2012 dans un secteur porteur (les services aux personnes).

La valorisation et le renforcement des compétences

La dotation exceptionnelle des crédits de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) à l'issue du sommet social a permis d'initier et de soutenir plusieurs actions en faveur de la diversité, de l'emploi des seniors, de l'évolution des compétences, en lien avec les organisations professionnelles syndicales et patronales.

Dans le même temps, il convient de souligner la poursuite du projet territorial d'Ancenis associant les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les OPCA, les organismes de formation, les grandes entreprises leaders et les services de l'Etat : identification des gisements d'emploi, des compétences transférables, construction et mobilisation des outils de formation et d'adaptation aux emplois sont au cœur de l'action.

L'aide à l'accès et au retour à l'emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) s'établit à fin décembre 2012 à 55 376 personnes, soit une augmentation de 9,8 % sur un an. Cette progression touche de manière la plus importante les seniors, avec plus de 11 000 demandeurs d'emploi et une augmentation de plus de 17 % sur un an), les jeunes de moins de 25 ans (environ 9 200 personnes, en hausse de 8,6%) et des demandeurs d'emploi de longue durée qui touche 35 600 personnes, en hausse de 8 %.

L'aggravation du chômage a suivi en Loire-Atlantique, un rythme plus faible qu'en Pays de la Loire ou en France. Le taux de chômage départemental est de 8,4 % (Pays de la Loire : 8,6 % ; France métropolitaine : 9,9%). Par zones d'emploi, le taux de chômage est de 6,4 % pour Ancenis, 8 % pour Nantes, 9 % pour Châteaubriant et 9,3 % pour Saint-Nazaire ; ces deux dernières zones d'emploi ont connu l'augmentation la plus significative.

L'activité économique a présenté des traits contrastés en 2012. Elle a été soutenue dans l'industrie aéronautique, les services à la personne ou les industries agroalimentaires. Des secteurs ont connu des difficultés (commerce, BTP, transports) ; ou d'autres ont révélé des

fragilités (industrie navale). Les difficultés de recrutement sont restées persistantes dans certains secteurs (métallurgie et industrie).

Le chômage partiel a représenté 320 000 heures effectivement consommées contre 140 000 en 2011, soit une hausse de 130 % ; les activités industrielles en représentent presque les 2/3. Le nombre de personnes licenciées pour motif économique a également cru de 3 % et a touché 2 448 personnes en 2012 contre 2 376 en 2011. Enfin, à fin décembre, sur 12 mois, les effectifs de l'intérim ont baissé de 4,7 % ; la Loire-Atlantique a perdu en un an, près de 1 400 emplois intérimaires. Face à cette situation dégradée, l'État a engagé des actions en direction des publics prioritaires.

Le déploiement des contrats aidés durant l'année, le soutien aux services d'insertion par l'activité économique (SIAE) et la mise en œuvre, fin 2012, des emplois d'avenir ont constitué les principaux outils en direction des publics prioritaires.

Les contrats aidés : CUI, emplois d'avenir et emplois sport

Compte tenu de la dégradation du marché du travail qui s'est poursuivie en 2012, les contrats aidés ont été une réponse adaptée aux personnes les plus en difficulté et éloignées du marché du travail.

5 722 CUI-CAE (secteur non marchand) et 789 CUI-CIE (secteur marchand) ont été prescrits en 2012. Comme chaque année, une part importante de CAE a été conclue avec des ateliers et chantiers d'insertion et dans les services de l'Education nationale, deux secteurs qui font l'objet d'une attention particulière.

Pour assurer le suivi et le pilotage des enveloppes de CUI de l'année, l'unité territoriale (UT) de la DIRECCTE a animé tout au long de l'année une commission de suivi des contrats aidés avec Pôle emploi et le Conseil général dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs signée. Cette commission a permis de réguler les consommations de CUI de l'enveloppe « Etat » et de prendre en compte des demandes de prescriptions provenant des Missions locales et de Cap emploi.

A l'automne 2012, le dispositif des emplois d'avenir a été mis en place. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis sans qualification du système scolaire ou, par dérogation, aux jeunes des quartiers ciblés par la politique de la ville jusqu'à un niveau bac+3. Des objectifs chiffrés précis ont été déterminés pour le département : 1 168 Emplois d'avenir à fin 2013. Parmi ceux-ci, 30% doivent être des jeunes issus des zones urbaines sensibles et des zones de revitalisation rurale. Un plan départemental de prospection des employeurs a été élaboré et des comités de déploiement des emplois d'avenir, correspondant aux territoires des missions locales mis en place ; ils sont chargés d'assurer la prospection des employeurs potentiels et de coordonner l'action des prescripteurs et opérateurs (Missions locales, Cap emploi et Pôle emploi) et suivre les résultats obtenus. De nombreuses séances d'information collective ont été réalisées en novembre et décembre.

Enfin, la DDCS a accompagné financièrement 50 associations sportives ayant créé un emploi dans le cadre du dispositif « Plan sport emploi ». Par ailleurs 30 jeunes sont entrés en parcours d'animation sport et ont trouvé par le biais de ce dispositif, un emploi temporaire adossé à leur

formation diplômante. 80 emplois sportifs qui ont ainsi été soutenus financièrement par la DDCS en 2012.

L'insertion par l'activité économique

En fin d'année 2012, une nouvelle entreprise de travail temporaire et d'insertion (ETTI) a été créée grâce aux moyens obtenus à l'issue du redéploiement régional et à la dotation de la DGEFP. Cette nouvelle structure vient compléter l'offre de travail temporaire d'insertion en Loire-Atlantique qui jusqu'alors n'était proposée que par une seule ETTI (Inserim).

S'agissant des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et depuis maintenant trois ans, la Loire-Atlantique dispose d'une enveloppe de 1 037 postes. Une réflexion commune avec les têtes de réseaux (ACI) est conduite qui pourrait permettre de disposer de certaines marges de manœuvre pour redistribuer des postes entre structures et répondre ainsi aux demandes les plus urgentes (besoins nouveaux notamment).

Parallèlement le CDIAE a poursuivi ses travaux sur la formation, engagés depuis un peu plus d'un an et pilotés par l'UT DIRECCTE (les résultats sont attendus en 2013). On notera aussi une évolution importante en termes de partenariat, introduite en septembre 2012, qui vise à permettre à Pôle emploi d'être partie prenante dans les recrutements de salariés en insertion au sein des ACI sur des postes fléchés pour les bénéficiaires du RSA.

L'égalité devant l'emploi : femmes, handicapés

La promotion de l'emploi des femmes

Le contrat pour la mixité des emplois vise à favoriser la diversification des emplois occupés par les femmes et leur promotion dans l'entreprise. Il apporte une aide financière à l'employeur qui facilite le recrutement, la mutation ou la promotion d'une femme dans l'entreprise par la mise en œuvre d'actions de formation ou d'aménagements matériels. En 2012, 4 contrats de mixité ont été signés en Loire-Atlantique. Ils ont permis l'emploi de 14 femmes dans les secteurs encore peu féminisés de l'industrie aéronautique et de la métallurgie.

L'entrepreneuriat féminin constitue une source potentielle importante d'emplois qu'il est essentiel de développer.

Destiné à faciliter l'accès des femmes au crédit bancaire, le fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF) concerne les prêts au bénéfice de celles qui souhaitent devenir responsables majoritaires d'une entreprise, quelle que soit sa forme juridique, et son activité. En 2012, 86 garanties ont été mises en place en Loire-Atlantique, pour un montant de prêts bancaires s'élevant à 2,2 M€.

L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

2012 a vu la mise en place du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) qui a défini des priorités d'action au niveau régional. En Loire-Atlantique, des actions structurantes ont été conduites en 2012 dans le cadre du Plan Local d'Insertion des Travailleurs Handicapés. Ce plan constitue le cadre d'une politique partenariale conduite par l'UT DIRECCTE avec l'appui de l'AGEFIPH. On peut ainsi noter une démarche vers les entreprises soumises à la négociation annuelle obligatoire (NAO), la publication d'un guide du maintien dans l'emploi et des actions en direction des entreprises qui n'emploient pas de

travailleurs handicapés (diagnostic et plan d'action) à l'initiative de l'AGEFIPH. La CGPME et le MEDEF 44 ont également monté des actions de sensibilisation, formation, valorisation des bonnes pratiques.

2.3. La jeunesse

L'insertion durable des jeunes dans la société est un véritable enjeu pour les pouvoirs publics. Les différentes politiques de solidarité y contribuent (emploi, logement...), et des dispositifs spécifiques complémentaires à l'action de l'Education nationale et des collectivités territoriales sont mis en place par les services de l'Etat.

La continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire

Depuis plusieurs années des collectivités se sont fortement mobilisées pour développer leur projet éducatif local (PEL). L'Etat soutient cette mobilisation.

La charte départementale des politiques éducatives associe la DDCS, l'inspection académique, la CAF, la MSA et le Conseil général de Loire-Atlantique. Ces institutions se réunissent régulièrement afin de coordonner leurs différentes interventions sur les territoires.

Dans ce cadre, des journées d'information et de formation, pour répondre à des besoins pédagogiques de coordonnateurs de PEL, notamment du milieu rural, ont été mises en place, ainsi qu'une formation continue en lien avec le CNFPT.

36 projets éducatifs locaux regroupant une soixantaine de communes du département, dont 4 communes en CUCS, ont été financés en 2012. 242 000 € y ont été consacrés.

La lutte contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire est mise en œuvre en Loire-Atlantique par les quatre plateformes de soutien et d'appui aux décrocheurs (PSAD) : Nantes-Ancenis, Sud Loire, Estuaire et Châteaubriant. Ces plateformes sont, animées par des responsables de CIO ou des proviseurs de lycée, avec l'appui de la Mission de lutte contre décrochage scolaire.

Associant les services de l'Education nationale, de l'enseignement privé, de l'enseignement agricole, les missions locales, les collectivités territoriales, la protection judiciaire de la jeunesse, Pôle emploi, les maisons familiales et rurales ou encore les centres de formation d'apprentis, les PSAD visent, sous l'égide de la directrice académique des services de l'Education nationale et du représentant du préfet, à fournir aux jeunes de plus de 16 ans repérés comme ayant quitté le système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme une solution de retour en scolarité, d'entrée en formation ou d'insertion vers le travail. En 2012, les PSAD sont passés d'une logique de stock, fondée sur l'analyse de listes d'élèves fournies par le niveau national, à une logique de flux, fondée sur les signalements transmis par chaque acteur des PSAD. Sur 1486 jeunes recensés initialement en flux comme sans solution en 2012, 1371 ont été mis en solution dans l'année, dont 1007 par un retour en formation initiale. Les PSAD ont également développé des actions visant à faire émerger une culture commune parmi les acteurs de la lutte contre le décrochage, au travers de journées et forums dédiés.

La qualité éducative des accueils collectifs de mineurs sur les temps périscolaires et extrascolaires

Dans ses missions de suivi des projets éducatifs, la DDCS met en œuvre ou soutient plusieurs dispositifs :

- > L'accueil des jeunes de quartiers « à la ferme », en placement familial, en partenariat avec la Chambre d'agriculture,
- > L'intégration des jeunes porteurs de handicap dans toutes les structures, par des moyens pédagogiques réfléchis et évalués.
- > Des actions de formation proposées aux équipes d'encadrement à partir du recensement opéré de leurs besoins, lors d'une journée annuelle qui rassemble les directeurs avant l'été.

Un travail qualitatif important est mené par la DDCS pour les accueils de jeunes, c'est-à-dire les accueils destinés aux adolescents de 14 ans ou plus. Ces accueils peuvent bénéficier d'une convention spécifique avec des règles de fonctionnement adaptées à ce public.

La promotion de l'engagement des jeunes, notamment par le service civique

Le Service Civique, créé il y a 3 ans, est un engagement volontaire au service de l'intérêt général pour tous les jeunes de 16 à 25 ans. Il peut s'effectuer sur une période de 6 à 12 mois, en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24 heures par semaine. Depuis le décret du 24 août 2011, le Service Civique est pris en compte dans les cursus d'études supérieures.

L'Etat assure aux volontaires une couverture sociale, une reconnaissance de la mission accomplie et une indemnité mensuelle complétée par le versement d'une prestation par la structure d'accueil, soit un total de 573 € net par mois.

En fin d'année 2012, 86 organismes étaient agréés en Loire-Atlantique, soit 82 associations et 4 collectivités territoriales.

307 jeunes se sont engagés en service civique dans le département en 2012, portant à 648 le nombre de jeunes concernés par ce dispositif en Loire-Atlantique depuis sa création.

2.4. Les quartiers prioritaires et les territoires ruraux fragiles

La Loire-Atlantique compte neuf zones urbaines sensibles et deux contrats urbains de cohésion sociale couvrant les agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire.

Le département compte aussi plusieurs secteurs ruraux et péri-urbains dont la situation justifie la mobilisation et l'accompagnement des services de l'Etat.

La mobilisation au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires

L'enveloppe allouée par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) en 2012 s'élève à 2 391 937 euros. Elle a permis, dans le cadre des CUCS, de soutenir un grand nombre d'actions correspondant aux priorités d'intervention de l'Acsé.

Le soutien aux quatre programmes de réussite éducative (PRE) s'est poursuivi, pour un montant de 960 600 euros, de même que le cofinancement des deux Cordées de la réussite BRIO (portée

par les écoles Audencia, ONIRIS, Centrale et Mines) et Ouvrir les possibles (portée par l'université de Nantes)- et des places en Internat d'excellence. Le programme Ville-Vie-Vacances, animé avec la CAF, a permis de soutenir, pour 195 000 euros, des activités de loisirs et d'ouverture culturelle pour les jeunes des quartiers pendant les congés scolaires; une réflexion a été lancée pour accroître la place des filles dans ce dispositif.

En matière d'emploi, les actions soutenues par l'Acisé ont notamment contribué, en lien avec le service public de l'emploi, au déploiement des emplois d'avenir, lancés en novembre, dans les quartiers prioritaires, l'objectif étant de mobiliser au moins 30 % de ces emplois au profit de jeunes résidant en zone urbaine sensible. Par ailleurs, l'Acisé a lancé en 2012 une campagne d'audit des structures bénéficiaires de postes d'adulte-relais (40 postes pour la Loire-Atlantique), chargés d'une mission de médiation entre les habitants et les services publics ; 30 % des adultes-relais ont été audités à ce titre.

La signature le 20 novembre 2012 du contrat local de santé entre l'ARS, la ville de Nantes, Nantes métropole et l'Acisé, pour une durée de 5 ans, représente une étape supplémentaire dans la mobilisation du droit commun des acteurs de santé pour les habitants des quartiers prioritaires mais aussi dans l'articulation entre les interventions spécifiques de la politique de la ville (dont l'Atelier santé ville de Nantes, intégré au contrat local de santé) et les interventions de droit commun, au service de la réduction des inégalités territoriales de santé. Un appel à projets commun aux signataires a été lancé pour soutenir des actions de prévention et de promotion de la santé spécifiques au territoire nantais. Le soutien aux ateliers santé ville de Saint-Herblain et de Saint-Nazaire s'est également poursuivi.

La prévention de la délinquance a été marquée en 2012 par l'annonce de l'établissement d'une zone de sécurité prioritaire sur le quartier de Bellevue à Nantes et Saint-Herblain, mais aussi par la décision du Gouvernement de consacrer désormais 75 % au moins des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance aux quartiers prioritaires.

S'agissant du logement et du cadre de vie, plusieurs actions ont porté sur le développement durable et l'appropriation par les habitants des quartiers des bonnes pratiques en matière de consommation énergétique.

L'enjeu de la lutte contre les discriminations a donné lieu à plusieurs actions visant, notamment, la lutte contre les discriminations dans l'accès aux stages.

2012 a également été marqué par le lancement par le Gouvernement de la réforme de la politique de la ville et l'annonce d'un nouveau cycle contractuel à partir de 2014, visant à mieux concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté, à intégrer dans les futurs contrats de ville les volets humain et urbain de la politique de la ville et à mobiliser davantage le droit commun de l'Etat et de ses partenaires. En Loire-Atlantique, une concertation, associant les deux agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire, a été conduite en novembre, pour permettre la contribution du territoire au débat national.

Les opérations de rénovation urbaine adossées à la politique de la ville

Le programme national de rénovation urbaine (PNRU) témoigne de l'engagement de l'État, des collectivités, des bailleurs sociaux et d'Action Logement, réunis au sein de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), à investir durablement pour transformer des quartiers en difficulté situés en zones urbaines sensibles. Dans ce cadre, l'État participe au financement d'opérations de démolition, de réhabilitation ou de construction de logements, à la création d'équipements publics, au désenclavement et à l'aménagement des quartiers. En cohérence avec la transformation urbaine des quartiers, l'État participe également à l'accompagnement social des habitants concernés.

En Loire-Atlantique, 5 conventions de rénovation urbaine sont mises en œuvre. Elles impactent 7 quartiers : Nantes Malakoff, Nantes Dervallières, Nantes Bout des Landes-Bruyère, Saint-Herblain Bellevue, Saint-Herblain le Sillon de Bretagne, Saint-Nazaire Ville Ouest et Trignac Certé. Les subventions de l'ANRU s'élèvent au total à 173 M€ pour un montant d'opération de 742 M€.

Tous les projets sont en phase très opérationnelle et présentent un état d'avancement satisfaisant. En 2012, 14,6 M€ de subventions ANRU ont été engagés et 25 M€ payés aux maîtres d'ouvrage. Le taux d'engagement global des opérations est de 96 % et le taux de paiement de 62 %. L'avenant de clôture de la convention de Saint-Nazaire et Trignac a été signé en novembre. Deux avenants simples ont également été signés en juillet pour les conventions de Malakoff et du Sillon de Bretagne.

L'appui aux territoires ruraux et péri-urbains fragiles

La préfecture de la Loire-Atlantique accompagne le développement des territoires ruraux et urbains et participe à l'aménagement du territoire, au travers de l'attribution de subventions nationales et européennes.

Les principaux fonds concernés sont les suivants :

- > le Fonds européen de développement régional : 10,6 M€ d'aides attribuées en 2012 ;
- > la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : 6,1 M€ d'aides ;
- > le Fonds national d'aménagement du territoire : 3,2 M€ d'aides ;
- > la Réserve parlementaire : 2,1 M€ d'aides.

L'objectif « Compétitivité régionale et emploi » 2007-2013 – Fonds européen de développement régional

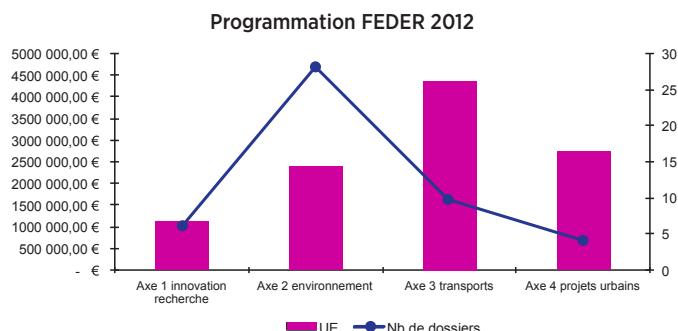
Le programme opérationnel des Pays de la Loire a été adopté par décision de la Commission européenne du 25 juillet 2007. Il est doté d'une enveloppe régionale de 302,23 millions d'euros. Le programme est composé de cinq priorités : innovation, environnement, transport et télécommunications, dimension urbaine et assistance technique.

La préfecture de la Loire-Atlantique, en tant que service instructeur, gère près de 20 % des crédits FEDER programmés sur l'ensemble de la région.

L'année 2012 a été particulièrement dense, impactée par l'audit système réalisé en janvier 2012 par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC). Cet audit a entraîné des mesures correctives, notamment dans la phase d'instruction des dossiers.

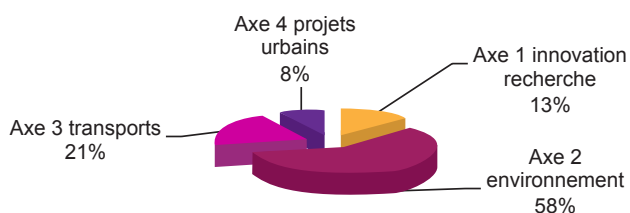
En 2012, 48 dossiers ont été programmés sur les quatre axes du

programme, correspondant à une participation du FEDER de 10,6 M€ pour un coût total de dépenses de 40 M€, soit un taux moyen d'aide de 26 %. Près de 41 M€ de dépenses ont été certifiées pour un versement FEDER de 10,5 M€.

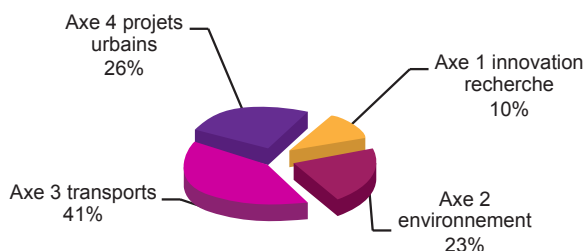


En 2012, l'axe 2 lié à l'environnement reste fortement sollicité en nombre de dossiers (près de 60 %) et notamment les projets dédiés aux espaces remarquables et au développement des énergies renouvelables dans le logement social.

2012 : nombre de dossier FEDER par axe



FEDER programmé par axe



En montant d'aide, l'axe 3 dédié aux transports multimodaux est le premier axe bénéficiaire de FEDER avec 41 % du FEDER en 2012, soit plus de 4,3 M€ d'aides.

Le Feder soutient les aménagements des pôles d'échanges multimodaux de la CARENE sur le territoire de Saint-Nazaire et de Nantes métropole (Pem de la Haluchère) pour respectivement 1 M€ d'aides.

Par ailleurs, le Feder a soutenu des aménagements urbains dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville GPV Malakoff Pré Gauchet à Nantes : l'aménagement du boulevard de Sarrebruck et de l'avenue de Berlin porté par Nantes métropole pour 1,580 M€ d'aide.

	2011	2012
<i>Dossier déposés</i>		
Nombre	205	216
Montant des investissements	96 545 451 €	94 459 764 €
<i>Opérations subventionnées</i>		
Nombre	122	129
% demandes retenues	59,51%	59,72 %
Montant des investissements retenus	24 440 573 €	26 456 356 €
Subvention engagée	6 203 010 €	6 162 957 €

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La DETR finance des équipements dans les territoires ruraux de la Loire Atlantique.

En 2012, 129 projets ont été subventionnés à hauteur de 6 162 957 € pour un montant d'investissements retenu HT de 26 456 356 €.

La DETR a soutenu principalement des projets liés à la construction et à la rénovation des écoles (près de 45 % de l'enveloppe) et des projets d'équipements sportifs et de loisirs et d'aménagement de stations d'épuration et de traitement des déchets (environ 20% chacun).

Le Fonds national d'aménagement du territoire

Le FNADT participe à l'attractivité économique et à la compétitivité des territoires ainsi qu'au développement solidaire et équilibré des territoires. Il soutient d'une part les opérations inscrites dans le CPER 2007-2013 ainsi que des opérations relevant de la section générale dont la décision relève du Premier ministre.

En 2012, 14 projets ont été subventionnés à hauteur de 3 282 849 ,60 €. A titre d'exemples, le FNADT a soutenu :

- > la construction d'un équipement aquatique à Nort sur Erdre porté par la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres pour un montant de 1,4 M€ sur 11,5 M€ de dépenses ;
- > l'aménagement des quais de la commune de Pornic pour 437 500 € sur une dépense de 2,2 M€

De même, le FNADT a participé au financement du programme d'accompagnement territorial du redéploiement des armées (PATRA) mis en œuvre au travers d'un plan local de revitalisation (PLR) 2011-2014 de la Loire-Atlantique signé le 9 décembre 2011 entre l'Etat, la Région, Nantes métropole et la ville de Nantes. En 2012, 500 000 € ont été attribués au « Cluster de la création situé sur l'île de Nantes » porté par la SAMOA.

Les Pôles d'excellence rurale (PER)

L'Etat souhaite renforcer les dynamiques de projets, créatrices d'emplois en milieu rural. La démarche des pôles d'excellence rurale, initiée en 2005, a fait l'objet d'une nouvelle génération lancée par le Premier ministre le 8 septembre 2009.

En Loire-Atlantique, le projet de « plan territorial pilote pour la qualité de vie et la santé » porté par le syndicat mixte du Pays de Châteaubriant a été retenu pour une aide de 1,5 M€ au titre du Fonds Ministériel Mutualisé (FMM). La convention cadre a été signée par les partenaires le 13 février 2012. Elle se décline en trois opérations, qui doivent être engagées avant le 30 juin 2013.

2.5. L'ouverture maîtrisée du territoire national à l'immigration

En Loire-Atlantique, un peu plus de 24 500 étrangers (adultes) sont détenteurs d'un titre ou d'une autorisation de séjour valides au 31 décembre 2012. Ce nombre est en croissance de 4 % par rapport à 2011 et de près de 16 % par rapport à 2007 (21 300).

Les nationalités les plus représentées en résidence dans le département sont les Algériens (18,9 %), les Marocains (12,1 %), les Turcs (10 %), les Tunisiens (9,9 %).

La demande d'asile s'est stabilisée à un haut niveau en 2012. Il s'agit d'un sujet particulièrement sensible en raison des conséquences induites en termes d'hébergement et de la gestion difficile du sort des déboutés.

En matière d'immigration, le Gouvernement entend mener une politique responsable, fondée sur la maîtrise des flux migratoires, dans le respect de nos engagements et de nos principes, et sur l'amélioration des dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers admis à séjourner en France. La lutte contre l'immigration irrégulière constitue dans ce cadre une priorité qui se traduit notamment par une action soutenue contre les filières d'immigration clandestine.

En 2012 et dans un contexte de dégradation du marché du travail limitant les entrées de travailleurs issus des pays tiers, l'UT de la DIRECCTE a privilégié dans ses orientations, l'utilisation de la main d'œuvre locale. Les autorisations provisoires de travail ont concerné essentiellement les activités saisonnières, telles que la récolte du muguet, le maraîchage et la viticulture.

En parallèle et sous l'autorité du préfet, une action concertée a été engagée avec les collectivités locales et Pôle emploi, pour l'insertion des populations roumaines issues de campements illicites.

La délivrance sécurisée des titres de séjour

En 2012, l'activité délivrance des titres de séjour est en augmentation très sensible.

On constate en effet une hausse d'environ 10 % du nombre de titres de séjour délivrés (10 800) par rapport à 2011. Le nombre d'étrangers reçus en préfecture à crû de 16 % en 2012, soit 47 000.

À signaler par ailleurs qu'un règlement du Conseil de l'Union européenne du 18 avril 2008 rend désormais obligatoire la délivrance d'un nouveau modèle de titre de séjour biométrique comportant un composant électronique dans lequel sont insérées la photographie et l'image de deux empreintes digitales.

Cette application a démarré en Loire-Atlantique le 6 février 2013, à la fois à la préfecture et, ce qui est nouveau, à la sous-préfecture de Saint-Nazaire où un guichet « étrangers » a été ouvert depuis janvier 2013.

Sa mise en œuvre a été précédée d'une reprise en direct par la préfecture

de l'accueil des étrangers précédemment reçus dans les petites et moyennes mairies du département, soit environ 23 % de l'activité titres.

L'accompagnement de la demande d'asile

Au cours des dernières années, la progression de la demande d'asile a été beaucoup plus forte dans la région et dans le département que dans le reste de la France. La région Pays de la Loire est devenue la 3ème région pour l'accueil des demandeurs d'asile après l'Île-de-France et Rhône-Alpes.

Si la demande d'asile s'est stabilisée en 2012 par rapport à 2011, il convient toutefois de rappeler qu'elle a augmenté de 220 % en 4 ans en Loire-Atlantique.

Malgré un renforcement très sensible des moyens consacrés à l'hébergement des demandeurs d'asile au cours des 4 dernières années le dispositif d'accueil et d'hébergement est resté sous tension pendant toute l'année 2012 pour partie en raison d'une présence importante de personnes déboutées de l'asile en centres d'accueil ou d'hébergement. En 2012, l'Etat a consacré 8,8 millions d'euros à l'hébergement des demandeurs d'asile.

L'éloignement des étrangers en situation irrégulière

Il appartient aux préfets d'assurer l'effectivité des éloignements des étrangers dépourvus de tout droit au séjour au terme d'une procédure respectueuse de leurs droits.

En Loire-Atlantique, 971 mesures d'éloignement ont été prises en 2012. 332 éloignements ont été mis en œuvre (le nombre des étrangers ayant fait l'objet d'une mesure d'éloignement et qui ont quitté volontairement le territoire est difficile à apprécier puisque l'enregistrement du départ ne présente pas un caractère obligatoire). Sur ces 332 éloignements, moins de 100 ont été réalisés de façon contrainte.

Si les instructions données par le Gouvernement privilégient la procédure d'assignation à résidence dans le cadre de la mise en œuvre des décisions d'éloignement, la procédure coercitive (avec placement en centre de rétention administrative) ne peut pas être exclue en cas de soustraction à ces mesures.

L'instruction des demandes de naturalisation

La naturalisation est, pour l'étranger admis à séjourner en France, la consécration de son parcours d'intégration dans la société française.

L'année 2012 a connu une baisse du nombre de naturalisations : 631 (dont 336 par décret et 295 par mariage) contre 861 en 2011 (500 par décret et 361 par mariage).

Cette baisse s'explique notamment par la mise en œuvre au 1er janvier 2012 de l'obligation pour tout candidat à la naturalisation d'apporter la preuve d'un niveau suffisant de maîtrise de la langue française.

Toutefois l'intervention de la circulaire du 16 octobre 2012 a assoupli les critères de naturalisation (notamment en matière d'insertion professionnelle) et le nombre de dossiers déposés augmente très sensiblement depuis le mois de novembre 2012.

2.6. Le respect de la légalité, les libertés publiques et la citoyenneté

Le représentant de l'État dans le département a constitutionnellement « la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois ». Outre le contrôle de légalité des collectivités territoriales, le préfet et ses services ont donc un rôle régulateur dans le fonctionnement de la vie civique et sociale, aux côtés des prérogatives de l'autorité judiciaire, notamment pour l'organisation des élections et l'accompagnement de la vie associative.

Le contrôle de la légalité des actes des collectivités territoriales

Une stratégie de contrôle répondant aux orientations nationales et intégrant les caractéristiques locales a été adoptée et mise en œuvre.

Au cours de l'année 2012, 15% des actes non budgétaires (16 % en y ajoutant les actes budgétaires) transmis par les collectivités au titre du contrôle de légalité ont été contrôlés, ce qui représente un volume de 23 313 actes contrôlés sur les 154 674 actes reçus.

La stratégie de contrôle concerne l'ensemble des thématiques, avec un objectif de contrôle de 20% des actes reçus sur la période 2012-2013, plaçant ainsi la préfecture parmi les préfectures les plus efficaces.

Sur le contrôle budgétaire, la même démarche est engagée : une stratégie de contrôle a été élaborée afin de définir des priorités sur les actes et les collectivités à contrôler au regard des enjeux et des risques. La recherche d'une plus grande performance et professionnalisation a été poursuivie. 100% des budgets primitifs 2011 ont été notamment contrôlés et 79 % l'ont été dans le délai d'un mois (84 % de budgets primitifs de communes et 68 % d'EPCI). De nouveaux outils supports ont été créés pour permettre un suivi renforcé et une meilleure traçabilité des actes et des observations. Enfin, une attention a été portée à la gestion de la dette des collectivités et aux emprunts complexes.

La garantie du bon fonctionnement de la vie civique et sociale

En 2012, plus de 936 000 électeurs ont été appelés aux urnes pour élire le président de la République, les 22 avril et 6 mai, et renouveler leurs représentants à l'Assemblée Nationale les 10 et 17 juin. Dans le département, la participation au scrutin présidentiel a été forte (84 % des électeurs inscrits sont allés voter), à l'instar de celle de 2007.

Le taux de participation pour le scrutin législatif a été moins élevé (un peu plus de 60 % en moyenne au premier tour sur l'ensemble des circonscriptions).

La préfecture a par ailleurs participé très activement à la préparation du scrutin pour le renouvellement des membres de la chambre d'agriculture. Près de 49 700 électeurs ont été invités à voter par correspondance entre le 17 et le 31 janvier 2013.

Le soutien à la vie associative, facteur de cohésion sociale

Chaque année 2 000 nouvelles associations se créent dans le département. On compte aujourd'hui entre environ 20 000 et 25 000 associations « vivantes », animées par environ 215 000 bénévoles.

La fonction de « greffier » des associations des préfectures et sous-préfectures

Les créations d'associations, les modifications statutaires et les dissolutions se déclarent en préfecture et sous-préfectures. Les services en charge des associations de la préfecture et des sous-préfectures restent toujours très sollicités, avec un réseau d'associations particulièrement actif dans le département.

Ainsi 1 612 créations, 5 767 modifications et 361 dissolutions d'associations ont été déclarées en préfecture et sous-préfectures en 2012. À signaler que la possibilité de déclarer en ligne la création d'associations a été utilisée à 217 reprises, soit dans 13 % des cas.

L'accompagnement des bénévoles

L'État soutient la vie associative et le bénévolat, avec notamment un délégué départemental à la vie associative (DDVA), M. Alexandre Magnant, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale. Le délégué anime une mission d'accueil et d'information aux associations (MAIA), qui regroupe les services de l'État les plus concernés par la vie associative (préfecture, sous-préfectures, DDCS, unité territoriale de la DIRECCTE, DRFIP et l'URSSAF qui est associé). Il anime aussi un centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB).

Par ailleurs, la DDCS a initié la création et la labellisation d'un réseau de points d'appui locaux à la vie associative (PAVA), destinés à assurer un accueil, une information et un accompagnement de proximité.

Le sport facteur de cohésion sociale

3 289 associations sportives sont affiliées à une fédération sportive en 2012 en Loire-Atlantique. Le département compte 31,7 licenciés pour 100 habitants (moyenne nationale : 24,3 licenciés pour 100 habitants). Le sport est porteur d'enjeux fondamentaux. Il est notamment vecteur de cohésion sociale. L'accès à la pratique sportive s'impose donc aujourd'hui comme une exigence dans la société contemporaine.

L'État, au travers du « CNDS », des « parcours animation sport », de l'aide à l'emploi en milieu associatif et de la formation de l'encadrement associatif, contribue à la correction des inégalités d'accès au sport par des actions ciblées en direction de ceux qui, pour des raisons sociales, culturelles, physiques ou financières, en sont les plus éloignés.

601 associations sportives réparties sur l'ensemble du département ont été accompagnées par la DDCS de Loire-Atlantique.

Ce sont au total 1 811 actions qui ont été soutenues pour une subvention globale de 2,1 M€. 17,36 % des financements ont été orientés vers les clubs sportifs œuvrant sur les quartiers sensibles et 14,9 % vers la création d'emplois sportifs.

L'État accompagne aussi les collectivités qui le souhaitent dans l'élaboration de leur projet d'équipement sportif.

Par ailleurs, certains de ces projets peuvent être soutenus financièrement par l'État via le CNDS : la construction et la rénovation des équipements d'envergure nationale ou internationale, des équipements situés dans des quartiers urbains sensibles, des mises aux normes pour l'accessibilité à des personnes handicapées et des équipements destinés à être utilisés par les jeunes, notamment dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Ainsi, en 2012, 8 projets d'équipements sportifs ont été soutenus par l'État pour un montant total de 1,1 M€.

3 Le développement durable

La mission de développement des territoires, troisième grande mission de l'État, a évolué ces dernières décennies en raison de l'accroissement des responsabilités confiées aux collectivités territoriales, mais aussi de la prise en compte croissante des enjeux du développement durable. Le Grenelle de l'environnement a été une étape importante, qui se poursuit en 2013 par l'engagement du débat national sur la transition écologique.

Le rôle de l'État consiste à impulser, à coordonner les acteurs, à conduire l'ingénierie administrative des projets d'échelle nationale et à intervenir directement dans les domaines de compétence où il reste chef de file. Si la planification des infrastructures et projets de développement tels que les transports, l'énergie, la recherche et l'enseignement supérieur, le développement de la compétitivité des entreprises ou la culture relèvent de l'échelon régional de l'État en lien étroit avec la collectivité régionale, qui devrait se voir confier des responsabilités accrues, les services départementaux de l'État jouent toutefois un rôle essentiel par la conduite des procédures garantant d'une bonne insertion territoriale des projets et par la mise à disposition des leviers opérationnels des politiques de l'emploi, de l'agriculture et de la pêche.

3.1 L'accompagnement des projets de développement de la Loire-Atlantique

Le projet d'aéroport du Grand Ouest

Tout au long de l'année 2012, le projet d'aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame des Landes a fortement mobilisé les services de l'Etat, qu'il s'agisse du pilotage et de la coordination des intervenants, de la conduite des procédures ou de la sécurisation du site.

Le pilotage du projet

Le pilotage est assuré par un comité de pilotage général présidé par le préfet. Le 5 octobre 2012 le comité de suivi stratégique de la concession a été installé sous l'autorité du préfet de région. Jacques Auxiette, président du Conseil régional des Pays de la Loire, en a été élu président. Par ailleurs, une conférence de coordination interrégionale des services de l'Etat a été installée en avril 2012 pour répondre à la mission interrégionale de coordination de la politique de l'Etat pour l'accompagnement et le développement de l'aéroport.

La maîtrise du foncier et la conduite des procédures

Au 31 décembre 2012, 96 % du foncier est acquis dont plus de 80 % à l'amiable. Les procédures d'expropriation relatives à la desserte routière comme à la plate-forme aéroportuaire ont été conduites à leur terme. Sur les 12 locataires précaires du Conseil général, ancien propriétaire des maisons sur la ZAD depuis 1970, 9 ont pu trouver une solution de relogement dans l'année.

L'enquête publique relative aux autorisations lois sur l'eau a eu lieu entre fin juin et début août 2012. Elle a donné lieu à de nombreuses contributions. La commission a émis un avis favorable sous réserve de la satisfaction de deux conditions : la validation scientifique de la méthode de compensation fonctionnelle des zones humides détruites et la mise au point d'un cadre de

référence technique, juridique et financier avec la profession agricole pour sécuriser la mise en œuvre des mesures compensatoires.

L'ouverture d'une période de dialogue

Des procédures judiciaires ont été engagées pour obtenir l'expulsion des occupants illégaux de maisons et terrains appartenant à l'Etat.

En fin d'année 2012, le Gouvernement a décidé d'ouvrir une période de dialogue avec les élus, les acteurs socio-économiques et les associations. Trois commissions ont été mises en place, une commission du dialogue présidée par Claude Chéreau, président de la Commission des comptes de l'Agriculture de la Nation, une mission agricole présidée par Dominique PÉLISSIÉ, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, et, un collège d'experts scientifiques placé sous la présidence de Ghislain de Marcily, professeur émérite à l'université Pierre et Marie Curie, membre de l'Académie des Sciences.

Les travaux de ces commissions se sont poursuivies sur l'ensemble du premier trimestre 2013, et, les conclusions de ces différentes commissions ont été rendues publiques.

L'accompagnement des territoires

La prise en compte de l'accompagnement des territoires qui n'avait pas connu jusqu'alors un développement réel a été réexaminée. Le copilotage de cette thématique a été confiée au binôme Etat-syndicat mixte aéroportuaire (SMA) représenté notamment sur ce point par le président du conseil général, vice-président de la structure.

Un accord cadre est désormais envisagé entre la Région, le Département et l'Etat pour repérer les espaces territoriaux impactés par le nouvel équipement et définir les actions structurantes à mettre en œuvre. Une étude co-financée par l'Etat et le SMA doit spécifier les 3 niveaux territoriaux impactés par l'opération et aboutir à la signature d'un accord cadre en septembre 2013 qui fixera les objectifs d'aménagement des territoires, les actions à conduire et les modalités de leur financement.

Les projets routiers

RN165 / RN444 – Bifurcation Nantes-Ouest

Les travaux d'aménagement de la bifurcation entre la RN165 et la RN444 ont été initiés en août 2010 et se sont achevés mi-juillet 2012. Ces travaux permettent désormais de fluidifier le trafic routier dans le sens Nantes-Vannes en facilitant l'insertion sur la RN165 des véhicules en provenance de la RN444 (Atlantis). Ces travaux ont également permis de mettre l'infrastructure aux normes environnementales dans le périmètre des travaux (protection des milieux naturels et aquatiques, protection des riverains contre le bruit routier avec la réalisation de merlons et d'écrans acoustiques).

RN844 – périphérique de Nantes

Étude de parti d'aménagement

L'année 2012 a été consacrée à la réalisation des différentes études sur l'aménagement du périphérique. Ces études intègrent l'ensemble des problématiques environnementales (bruit, faune, flore, qualité de l'air, de la ressource en eau...), fonctionnelles (origine-destination, saturation, échanges...) et structurelles (géométrie, sécurité routière, exploitation...) sur les 42 km du périphérique, pour un montant total de près de 900 000 €.

Parallèlement une étude prospective sur le grand ouest et l'aire urbaine de Nantes à l'horizon 2035 a été engagée. Elle permettra de caractériser l'évolution de l'agglomération et des besoins en mobilité à moyen terme. La création du modèle dynamique de l'ensemble du périphérique, comprenant l'anneau et les carrefours de raccordement, a débuté fin 2012.

Ces études thématiques et croisées permettent de mettre en avant les enjeux du périphérique. Elles ont pour objectif de définir le parti d'aménagement à long terme et de hiérarchiser les futures opérations d'investissement afférentes.

DUP Périphérique Nord

L'état initial environnemental de la section porte de Rennes-porte d'Orvault et le diagnostic fin de l'infrastructure ont débuté au printemps 2012 avec un objectif de finalisation au printemps 2013. La géométrie des scénarios d'aménagement a été étudiée et finalisée, ce qui a permis de démarrer les études de projet à l'automne 2012. Une analyse des différents scénarios d'aménagement est prévue en 2013.

DUP Porte de Gesvres

L'année 2012 a permis de mettre en place les crédits nécessaires au démarrage des études préalables au réaménagement de la porte de Gesvres, avec la participation des cofinanceurs (État 50 %, Conseil Général 25 % et Nantes métropoles 25 %) pour un montant total de 1 M€.

Aménagement de la RN 171

Déviations de Bouvron

La déviation, d'une longueur de 4km environ, sera réalisée en tracé neuf à l'est de l'agglomération de Bouvron. En 2012, les études de projet ont été réalisées ; les études relatives au montage des dossiers loi sur l'eau et de dérogation aux espèces protégées ont été engagées. L'approbation du projet est prévue en 2013 pour un démarrage des travaux au 2nd semestre 2014.

Protections acoustiques à Trignac et Montoir-de-Bretagne

Suite à la mise en évidence par le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de 70 points noirs bruit à l'horizon 2030 en bordure de la RN171 au niveau de Trignac et Montoir-de-Bretagne, un aménagement de protections acoustiques à la source de type écrans absorbants a été décidé. Le début de la réalisation des travaux est envisagé au premier semestre 2015.

Les projets ferroviaires et de pôles d'échanges multimodaux

En 2012, la DREAL a assuré une mission de coordination des maîtres d'ouvrage du projet de développement de la gare de Nantes. En effet, ce projet de grande ampleur comporte un volet purement ferroviaire (RFF), un volet sur la gare proprement dite (Gares et Connexions) et un volet d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal (Nantes Métropole). En janvier 2012 a été signé un protocole d'accord fixant les grandes caractéristiques du projet et lançant les études préliminaires. Depuis les études se sont poursuivies en vue d'une large concertation mi-2013. De même plusieurs autres projets de pôles d'échanges ont été accompagnés, avec à l'appui des financements du FNADT ou du FEDER : Nantes-Babinière, Châteaubriant, Clisson, Nantes-Haluchère-Batignolles, St Nazaire.

Dans le cadre du CPER, les études de projet de la séparation des flux venant de Pornic/St Gilles de ceux venant de Bordeaux ont été achevées pour un démarrage des travaux en 2013. Ils permettront de développer les flux dans ces deux directions.

Des études ont été lancées sur les secteurs du réseau en voie de saturation : Nantes-Angers, Nantes-Savenay, et gare de Nantes afin de rechercher toutes les solutions pour desserrer les contraintes limitant les trafics.

Les services de l'Etat ont participé activement à l'élaboration du projet de liaison ferroviaire nouvelle Nantes-Rennes desservant le futur aéroport à Notre-Dame des Landes afin de préparer l'étape suivante de ce projet ambitieux, la phase de débat public. Le projet a notamment été mutualisé avec celui de la « Bretagne à grande vitesse » en raison des synergies identifiées ; les deux projets sont maintenant fusionnés sous la dénomination de « Lignes nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire ». Concernant les études et travaux sur la voie ferrée entre Nantes et Angers, les opérations réalisables à court terme ont été engagées fin 2011 : en 2012, des travaux de signalisation entre Nantes et Ancenis étaient en cours ainsi que les études de création d'un quai supplémentaire en gare d'Ancenis pour y créer un terminus technique. L'étude de faisabilité d'une 3ème et 4ème voie a été remise par RFF courant 2012. Elle montre l'extrême difficulté d'insertion sur l'itinéraire et en corollaire un coût équivalent à la création d'une ligne nouvelle à grande vitesse.

En 2012 ont été validées les deux conventions de financement des transports collectifs en site propre entre l'État, la Caisse des Dépôts et Nantes Métropole sur les lignes de Chronobus d'une part, la CARENE sur le projet HelYce d'autre part.

Le projet éolien en mer au large de Saint-Nazaire

Le 6 avril 2012, le Gouvernement a annoncé les lauréats du premier appel d'offre éolien en mer et a désigné le groupement Eolien Maritime France pour le site de Saint-Nazaire.

A la suite de cette désignation, le maître d'ouvrage du projet (EMF) a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) le 12 juin 2012. Cette commission, autorité administrative indépendante, a décidé d'organiser un débat public entre mars et juillet 2013, dont elle a confié l'animation à une commission particulière: la Commission particulière du débat public (CPDP) Parc éolien en mer de saint-Nazaire.

3.2. La protection des espaces naturels et agricoles

Vers une approche globale de l'estuaire de la Loire



L'estuaire de la Loire concentre les enjeux environnementaux et de développement économique les plus emblématiques du département de la Loire-Atlantique. La recherche d'un équilibre entre les trois piliers du développement durable constitue à l'évidence un objectif prioritaire pour ce territoire. La directive territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Loire (DTA) apporte une première réponse en fixant les orientations fondamentales de l'État en matière d'aménagement et d'équilibre entre perspectives de développement, de protection et de mise en valeur du territoire.

L'évolution du contexte général, l'élaboration du projet stratégique du grand port maritime de Nantes/Saint-Nazaire en 2009, le développement des énergies marines renouvelables, l'émergence de nouvelles démarches menées par les collectivités territoriales (projet d'éco-métropole Nantes/Saint-Nazaire, manifestation d'art contemporain estuaire, ...), ont conduit les services de l'État à engager en 2011, sous la coordination technique de la DDTM, une réflexion sur le développement durable de ce territoire.

Cette réflexion s'est traduite fin 2012 par la production d'un « dire de l'État sur l'estuaire aval de la Loire ». Basé sur un état des lieux global de l'estuaire (fonctions, usages, mesures de protection et de restauration...) et sur un recensement des principaux projets susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'estuaire, il propose une réflexion sur les fonctionnalités majeures de l'estuaire, les enjeux associés et les pistes d'actions à privilégier. L'objectif est maintenant d'élargir la démarche à l'ensemble des acteurs concernés pour construire une vision partagée de ce territoire dans le cadre d'un « pacte pour l'estuaire ».

La protection des espaces naturels tout en préservant les activités respectueuses de l'environnement qui s'y déroulent

Les marais : Brière et opération grand site (OGS) sur les marais salants de Guérande-Mès



La consultation des élus concernés par le classement du site de la Brière a débuté avec une présentation du projet de périmètre. Un travail plus précis sur le périmètre a été engagé ; les ajustements opérés ont fait l'objet d'échanges avec les acteurs concernés, parallèlement à la démarche de renouvellement de la charte du parc naturel régional.

Le travail de délimitation du projet de classement du marais du Mès - porté comme une extension du site des marais salants de Guérande - a débuté avec l'examen des premiers éléments fournis par le bureau d'études. Il s'agit en effet d'une obligation pour pouvoir intégrer la démarche opération grand site (OGS).

L'OGS marais salants entre dans sa phase finale d'élaboration du programme des actions à engager, l'année 2012 ayant permis de dégager avec les acteurs du territoire les grandes orientations qu'il serait possible d'envisager pour améliorer la fréquentation du site et traiter les points noirs paysagers.

La servitude de marchepied sur les rives de l'Erdre

Le travail engagé par le préfet pour tenter de concilier la servitude de marchepied et les servitudes liées au site classé et aux zones humides sur les rives de l'Erdre s'est poursuivi dans le cadre de rencontres avec les différents interlocuteurs. Par ailleurs, la DREAL a participé au groupe de réflexion national mis en place par la ministre de l'écologie et du développement durable pour proposer une évolution de la loi qui pourrait permettre de tenir compte de la spécificité des sites classés. Les conclusions de ce groupe de travail ont été transmises au cabinet de la ministre au début de l'année 2013.

La protection de la biodiversité terrestre et maritime

Dans le domaine de la connaissance du patrimoine naturel, la DREAL des Pays de la Loire a organisé conjointement avec le BRGM et le Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes un colloque sur la mise en œuvre régionale de l'Inventaire National du Patrimoine Géologique. Ce colloque

qui a eu lieu le 20 septembre 2012 dans l'amphithéâtre du Muséum de Nantes a réuni une centaine de participants dont différents partenaires institutionnels, scientifiques, associatifs.... concernés à divers titres par le patrimoine géologique régional.

En ce qui concerne le projet de trame verte et bleue, les travaux d'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) co-piloté par l'Etat et la Région se sont poursuivis, donnant lieu, d'une part, au diagnostic des enjeux par petites régions et, d'autre part, à la mise au point de la méthodologie permettant d'identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. À cet effet, des groupes de travail thématiques ou transversaux mobilisant les acteurs du territoire ont été réunis une dizaine de fois.

Concernant Natura 2000, le travail conjoint DREAL/DDTM s'est poursuivi, notamment sur l'élaboration de la deuxième liste locale des opérations à soumettre à évaluation des incidences.

Dans le domaine des milieux marins, l'année 2012 a été marquée par la signature par le préfet maritime de l'Atlantique de l'arrêté approuvant le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 du plateau du Four, élaboré en concertation avec les acteurs locaux. Situé à deux miles au large du Croisic, ce site est l'un des premiers sites entièrement marins dotés d'un document de gestion opérationnel à l'échelle de la façade atlantique.

La préservation de la qualité de l'eau

La connaissance de la qualité des milieux aquatiques

Le laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL assure les missions de production, de contrôle, et de valorisation des données relatives à la qualité hydrobiologique au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE) (diatomées, invertébrés aquatiques, macrophytes). Il est identifié au niveau national, comme l'un des 8 laboratoires « référents » ayant vocation à apporter son appui à d'autres laboratoires.

La maîtrise des pollutions diffuses

Les services ont été mobilisés par la révision du dispositif de mise en œuvre de la directive nitrates, en réponse au contentieux européen en cours. Un arrêté préfectoral régional définissant l'équilibre de la fertilisation azotée en Pays de la Loire a été signé le 28 août 2012.

La protection des captages « Grenelle »

En parallèle de la Directive Cadre sur l'Eau, qui a fixé des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau d'ici 2015, le Grenelle de l'environnement a identifié des captages dits « prioritaires » pour lesquels des plans d'actions étaient à mettre en place avant fin 2012. L'évaluation de la vulnérabilité des territoires, le diagnostic des pressions qui s'y exercent et la mise en œuvre de plans d'actions définis par une concertation locale entre le monde agricole et les gestionnaires de l'eau constituent les bases de la démarche de protection des captages pilotée par la DDTM.

En Loire-Atlantique les captages de Saffré, de Nort-sur-Erdre et de Machecoul ont été retenus par le niveau national comme prioritaires.

Le captage de Vritz situé en Loire-Atlantique mais alimentant en eau potable le département du Maine-et-Loire est également pris en compte.

Si les études liées à la connaissance du fonctionnement hydrogéologique de ces nappes ont été rapidement réalisées, la phase de diagnostic des pressions agricoles a connu une mise en œuvre plus lente. Une phase d'information sur les objectifs du Grenelle a été réalisée auprès de la profession agricole afin de faire évoluer les pratiques, notamment dans les secteurs connaissant une forte dynamique.

Les diagnostics des pressions sont désormais réalisés sur Saffré et Nort-sur-Erdre, les plans d'actions devraient être conclus en 2013. Le diagnostic sur Machecoul va pouvoir être engagé en 2013.

La continuité écologique des cours d'eau et la gestion des poissons migrateurs

L'année 2012 a été marquée par l'achèvement du processus de classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement, et par la signature par le préfet de bassin de l'arrêté de classement correspondant en juillet 2012. Les commissions locales de l'eau ont été saisies.

La DREAL et l'agence de l'eau ont défini une liste de 52 ouvrages « Grenelle » prioritaires en 2012 pour la mise en œuvre de la continuité écologique en application de la directive cadre sur l'eau (DCE). En lien avec ses divisions, la DDTM a engagé les contacts avec les propriétaires de ces ouvrages et avec les syndicats de rivières (dans le cadre des programmes de Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques). Sur ces 52 ouvrages, 11 ont été mis aux normes, 30 font l'objet d'étude ou d'un courrier de la DDTM avec rencontre du propriétaire.

L'action doit se poursuivre, en 2013, avec la rencontre des collectivités gestionnaires des rivières afin d'examiner les conditions de la réussite de l'action, en lien avec leurs propres programmes d'actions (CTMA, études, ...).

La DREAL a poursuivi son travail d'animation du COGEPOMI Loire qui a été réuni 2 fois en 2012. Elle a été le moteur des opérations de repeuplements par des civelles effectuées notamment en Loire. Ces opérations inédites par le nombre et la diversité de sites de repeuplement ont été un succès.

3.3. Le soutien à l'activité agricole et à la pêche

La Loire-Atlantique est dotée d'une agriculture moderne, diversifiée qui représente l'équivalent de 15 000 emplois à temps complet. Elle occupe 60 % du territoire. L'élevage représente les deux tiers de la production agricole. La polyculture est orientée vers les cultures de céréales pour la production de fourrages auto-consommés sur les exploitations. Les productions spécialisées, viticulture, production de sel et maraîchage, sont également particulièrement présentes.

La pêche maritime, organisée à partir des principaux ports de La Turballe et du Croisic, constitue une activité soutenue dans le département, principalement dans les zones relativement proches de la côte, riches en espèces diverses de poissons et de coquillages. La conchyliculture et l'aquaculture connaissent un essor important.

L'appui à l'activité agricole



La DDTM accompagne les exploitations agricoles dans leurs démarches réglementaires, que ce soit en matière d'installation, de modernisation, de droits à produire ou d'aides publiques, relevant pour la plupart de la politique agricole commune (PAC).

Ainsi 4 700 exploitations ont bénéficié d'une des aides au titre de la PAC, pour un montant de 113,6 M€. Près de 1 200 éleveurs bovins bénéficient de la prime au maintien de la vache allaitante et contribuent à la valorisation des importantes surfaces en herbe du département. La DDTM a mis en place un programme d'actions pour développer la télédéclaration des aides, qui a permis que près de 71 % des exploitants déclarent leurs aides sur le site Telepac.

Les systèmes de production herbagers, laitiers ou producteurs de viande bovine, sont souvent engagés dans des mesures agro-environnementales, en particulier sur les territoires de zones humides Natura 2000, ou sur les 3 territoires de captages d'eau potable Grenelle cités plus haut.

Le département est toujours dynamique en matière d'installation de jeunes agriculteurs.

Les installations ont cependant été moins nombreuses en 2012 : 105 jeunes agriculteurs se sont installés avec les aides nationales. 60 d'entre eux ont choisi la production bovine laitière et ont bénéficié d'une attribution laitière dans le cadre des règles édictées par le bassin laitier Grand Ouest. Les difficultés du secteur de la viande bovine ont limité les installations dans cette production (10 installations en 2012), contrairement à la viticulture et la saliculture. Le contexte périurbain a contribué à l'installation de 7 maraîchers.

La compétitivité des exploitations constitue un enjeu fort pour l'agriculture du département. Les aides à la modernisation ont été attribuées à plus de 200 exploitations. L'année 2012 a également été la dernière année pour réaliser les travaux de mise aux normes pour la gestion des effluents d'élevage et pour le bien-être animal des truies. Les élevages concernés ont donc investi dans un contexte économique d'augmentation des coûts de production liés en particulier à l'alimentation animale.

Enfin, l'année 2012 a été marquée par des mesures exceptionnelles en faveur du secteur des fruits et légumes, suite à la crise sanitaire sur le concombre.

La maîtrise du foncier agricole ou naturel cultivable

Le foncier est devenu un bien rare en raison du dynamisme démographique et économique du département. En moyenne, ce sont près de 2.200 hectares qui sont prélevés chaque année sur l'espace agricole ou naturel cultivable.

La DDTM assure, pour le compte du préfet, la présidence de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA), instituée en juillet 2011 en application de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche. Cette commission vise à réduire la consommation des espaces agricoles dans les projets d'urbanisation. Elle s'est réunie à 3 reprises afin d'examiner les projets de PLU de 6 communes (Petit Auverné, Rouans, Blain, St Etienne de Montluc, Saint-Colomban, Treillières). La CDCEA s'est également prononcée sur le projet de zone agricole protégée de Savenay. Les avis rendus sont des avis simples et doivent être joints au dossier d'enquête publique. La CDCEA a rendu des avis favorables, assortis de réserves, observations ou recommandations dans la moitié des cas.

Les mesures spécifiques pour la pêche

Pour accompagner et soutenir les différentes filières de la pêche professionnelle, la DDTM a instruit :

- > 15 dossiers de calamités agricoles pour indemniser les entreprises conchylicoles touchées par les mortalités ostréicoles,
- > 23 dossiers d'aides économiques : 11 concernant la modernisation des navires de pêche, 5 des exploitations de cultures marines, et 7 pour des équipements sur les ports. Au total, sur les 3 M€ d'investissements, 0,76 M€ d'aides ont été accordées sur le fonds européen de la pêche (FEP).

Pour le compte du préfet, la DDTM a délivré 72 permis nationaux de pêche à pied professionnelle.

Afin de contribuer à une gestion durable des ressources de la mer et protéger les ressources halieutiques, un plan de contrôle est mis en œuvre avec des objectifs élevés. Ainsi, la DDTM a procédé à 1 217 contrôles (890 contrôles à terre, 160 en mer ou au débarquement pour les pêcheurs professionnels, 167 sur les navires de plaisance en mer et les pêcheurs sous-marins) et réalisé 384 heures de patrouille en mer. En particulier, la DDTM a permis d'assurer, en complémentarité coordonnée avec la gendarmerie maritime, le taux de 100 % de contrôles demandé par la Commission européenne sur les débarquements de thon rouge à La Turballe.

La DDTM a instruit 207 procès verbaux de constat d'infraction (dont 162 dressés par ses services) ; 76 ont fait l'objet de transactions pénales (proposées par la DDTM puis validées par le procureur) et 52 de sanctions administratives (audition du contrevenant et proposition de sanction par la DDTM, décision de sanction prise par la DIRM).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation études d'incidences Natura 2000, la DDTM a travaillé en collaboration étroite avec le comité régional conchylicole Bretagne Sud et la structure animatrice des zones Natura 2000 comprenant les traicts du Croisic et du Mès, sur :

- > l'élaboration de formulaires d'études d'incidences adaptés aux activités conchylicoles existantes et aux enjeux de conservation des zones concernées,

- > une action pédagogique (2 jours sur site) pour sensibiliser les professionnels aux enjeux de conservation des habitats et des espèces et préparer les permanents du comité régional conchylicole (CRC) à aider les conchyliculteurs à remplir le formulaire mis au point,
- > l'élaboration d'un cahier des charges pour la réalisation d'une étude sur l'impact potentiel des pratiques conchylicoles sur les herbiers de zostères. Cette étude sera conduite sur la période 2013-2016 et financée par le CRC, le FEP, l'État, le Conseil Régional et le Conseil Général.

Les contrôles réalisés sur les concessions de cultures marines ont conduit à procéder à 49 mises en demeure et à dresser 5 procès verbaux.

4 La modernisation de l'action publique

La modernisation de l'action publique est essentielle au renouveau du modèle français, en alliant solidarité et compétitivité. Elle va de pair avec l'objectif exigeant de respect de nos engagements de maîtrise des finances publiques.

Le Gouvernement issu des élections de 2012 s'est engagé, sous l'autorité directe du Premier Ministre, dans une démarche structurée de modernisation de l'action publique (MAP) qui se caractérise par son champ d'action, incluant les autres acteurs de l'action publique, notamment les collectivités territoriales, sa méthode (les ministres sont responsables des audits à conduire) et son caractère participatif impliquant les agents.

Elle s'inscrit dans un contexte plus ancien, depuis plusieurs années, de régionalisation du pilotage stratégique de l'administration territoriale de l'État et de démarches alliant qualité et performances des services publics.

4.1. La modernisation de l'action des services de l'État

La délivrance des titres

Après la mise en place du passeport biométrique et du nouveau système d'immatriculation des véhicules, la modernisation des procédures en matière de délivrance des titres s'est poursuivie en 2012 par la préparation de l'application AGDREF bio (titres de séjour biométriques) et de l'application FAETON (permis de conduire).

Le titre de séjour biométrique est en place en Loire-Atlantique depuis le 6 février et l'application FAETON démarrera le 16 septembre 2013.

La préfecture a poursuivi par ailleurs ses efforts en matière de réduction des délais de délivrance de titres. À titre indicatif, le délai moyen de mise à disposition d'un passeport est désormais inférieur à 8 jours.

Le management des procédures

Le bureau des procédures d'utilité publique de la préfecture de la Loire-Atlantique procède, en lien étroit avec les services de la DREAL et de la DDPP, à l'instruction des dossiers déposés par les entreprises au titre de la procédure relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, et avec la DDTM à l'instruction des autorisations au titre de la loi sur l'eau.

Le délai moyen d'instruction de ces dossiers oscille entre 8 à 12 mois, notamment compte tenu des délais réglementaires imposés par le code de l'environnement dans l'instruction des dossiers d'installations classées. Les entreprises visant à s'implanter ou se développer sur le département de la Loire-Atlantique sont accompagnées dans leur démarche administrative et leurs projets font l'objet d'un suivi particulier.

En 2012, treize dossiers ont été autorisés au titre d'extension d'élevage et une dizaine de dossiers concernent l'implantation d'installations classées industrielles.

Pour optimiser les délais, un accompagnement particulier a été mis en place notamment - à titre d'exemple - la société Atlantic Recycl'auto

(ARA) qui a été autorisée le 5 novembre 2012 à implanter une unité industrielle de déconstruction automobile permettant d'atteindre 95% de recyclage des véhicules et devant générer la création d'une cinquantaine d'emplois à terme.

Cette implantation s'est faite dans le bassin d'emploi de Redon, secteur marqué par la cessation progressive des activités d'un des principaux employeurs locaux, la société Faurecia.

Les démarches de qualité et de performance

Afin de consolider la qualité du service rendu aux usagers, la préfecture a sollicité le renouvellement de la certification du Label Marianne, suspendue durant les travaux du hall d'accueil. Celle-ci a été obtenue en juillet 2012.

Cette procédure de réappropriation de la certification Label Marianne a mis en évidence la nécessité de mieux coordonner les différents services en charge du primo accueil et l'ensemble des services de la préfecture et en particulier ceux en charge de la délivrance des titres.

Les engagements de délais dans les réponses aux courriers et courriels méritaient également une attention particulière.

Il a donc été décidé de mettre en place un bureau de l'accueil général qui a pour missions principales :

- > L'animation, la coordination, et le suivi de l'accueil physique et téléphonique de premier niveau des services de la préfecture ;
- > La réception, la distribution et l'expédition du courrier, en liaison avec le bureau de la coordination ;
- > L'animation et le suivi de la qualité de l'accueil dans les services de la préfecture (Label Marianne, Indicateurs).

La rationalisation de l'action des services de l'État

La mise en place du progiciel de gestion financière Chorus au sein des services de l'État a donné lieu à la création de centre de services partagés (CSP) chargés de l'exécution de la dépense, permettant de professionnaliser et d'améliorer la qualité de la fonction financière. Les services relevant des ministères de l'écologie, de l'agriculture et du logement sont pourvus d'un CSP régional depuis 2010, de même que les services relevant des finances publiques et des ministères sociaux.

4.2. L'accompagnement des collectivités territoriales

Les dotations aux collectivités territoriales

La préfecture assure le versement des dotations aux collectivités territoriales (communes, groupements de communes, département et région).

Ces dotations se sont élevées à 1,3 M€ en 2012. Le montant des concours financiers de l'Etat aux collectivités sont restées stables (+0,1%) malgré un contexte de restriction budgétaire.

Les évolutions ont porté principalement sur :

- > Les aides au fonctionnement (dotations et compensations) qui ont baissé de 1,2 %, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui a diminué de 0,3 % en 2012 ;
- > Les aides à l'investissement qui ont augmenté en 2012 de 10,4% du fait de l'augmentation du volume de FCTVA –remboursé, lui-même en lien avec l'augmentation du volume des dépenses présentées- ;
- > Les financements des accroissements de charges résultant des transferts de compétences qui ont légèrement diminué de 0,6 % en 2012.

L'année 2012 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle : versement aux collectivités du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) , des cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

En complément de la péréquation verticale, la péréquation horizontale s'est poursuivie en 2012, au niveau des départements, sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) initié en 2012 a permis globalement au département d'être attributaire de plus de 2 M€, Le fonds a vocation à augmenter son volume chaque année. 2013 verra la mise en place de la péréquation sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises entre les départements et les régions.

Le schéma départemental de la coopération intercommunale

La mise en œuvre de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a conduit après un long processus de concertation et avis favorable de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), à l'approbation du schéma départemental de la coopération intercommunale.

Dans un département où la coopération intercommunale est particulièrement développée, le schéma fixe les objectifs suivants :

- > La résolution de la discontinuité territoriale de la communauté de communes de Vallet (en raison de l'adhésion de la commune de La Boissière du Doré à cette communauté) au 1er juin 2013. Une solution de base : le rattachement de la commune de La Boissière du Doré à la

CC Loire-Divatte avec mise à l'étude des options suivantes :

- » le rattachement de la commune de La Remaudière à la CC de Vallet
- » la fusion de la CC Loire-Divatte / CC Vallet
- » la fusion des 4 communautés de communes

soit toute autre option qui aura pu apparaître à l'occasion de l'étude engagée par le syndicat mixte du SCOT et du Pays du Vignoble nantais.

- > la simplification du paysage intercommunal en prescrivant la réduction progressive du nombre de syndicats. 76 syndicats sur 112 font l'objet d'une mesure de rationalisation (dissolution, fusion, évolution des périmètres et des compétences,...)
- > la rationalisation de la carte intercommunale des structures intervenant dans des domaines relevant de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement (déchets, assainissement, eau potable, énergie...), domaine particulièrement important pour les usagers.

La CDCI du 12 novembre 2012 a dressé un premier bilan très satisfaisant de la mise en œuvre du schéma en constatant notamment la dissolution volontaire de 9 syndicats intercommunaux sur les 28 propositions de dissolution à engager avant le 31 décembre 2013. Elle a également émis un avis favorable sur l'engagement par le préfet du processus de consultation des conseils municipaux, conseils syndicaux et conseils communautaires concernés pour la dissolution de 19 syndicats et pour le projet d'évolution intercommunale du Pays du Vignoble.

Elle a enfin invité les syndicats dans le domaine de l'alimentation en eau potable à proposer une réorganisation.

Au 1^{er} janvier 2013, la Loire-Atlantique compte 127 structures de coopération intercommunale :

1 communauté urbaine, 2 communautés d'agglomération, 19 communautés de communes, 73 syndicats intercommunaux, 31 syndicats mixtes, 1 pôle métropolitain.

Par ailleurs le département comprend également :

1 institution interdépartementale, 6 pays reconnus au 31/12/2011 et 4 établissements publics de coopération culturelle.

**EVOLUTIONS, RAPPROCHEMENTS ET MISES A L'ETUDE ENCOURAGES PAR LE SCHEMA
EPCI A FISCALITE PROPRE**



Réflexion encouragée au SDCI 2011:

CC de Derval et de Nozay

CC Région de Blain et Erdre et Gesvres

Réflexion déjà engagée:

des 4 CC du Vignoble

Projet d'évolution en Communauté d'Agglomération

EPCI en 2011

Limites communales

Etudes à lancer dans la perspective du prochain schéma

CC de la Loire Atlantique Méridionale et CC de la région de Machecoul (Pays de Grand Lieu, Machecoul et Logne)

CC Blain, CCEG, CC Loire et Sillon, CC Coeur D'estuaire

L'ingénierie publique et le conseil juridique aux collectivités territoriales

L'activité ADS (application du droit des sols) a été marquée en 2012 par la mise en œuvre de 2 réformes d'envergure :

> la fiscalité de l'aménagement

Ce nouveau dispositif, entré en vigueur le 1er mars 2012, est composé de deux taxes qui se complètent :

- » la Taxe d'Aménagement (TA), en remplacement notamment de la TLE, qui porte les objectifs de simplification et de rendement en permettant le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation,
- » le Versement pour Sous-Densité (VSD) qui porte l'objectif de lutte contre l'étalement urbain et incite donc à une utilisation économe de l'espace.

> la surface de plancher prise en compte en urbanisme

La Surface de Plancher (SP) a remplacé la Surface Hors Œuvre Brute (SHOB) et la Surface Hors Œuvre Nette (SHON) pour l'évaluation des droits à construire et les autorisations d'urbanisme à compter du 1er mars 2012.

Ces réformes ont nécessité de nombreux échanges avec les collectivités, en particulier avec les communes autonomes pour l'instruction de leurs actes ADS, ainsi que la formation des agents, sur 2012 puis 2013. Elles se sont également accompagnées de la mise à jour de la plaquette « PCMI » élaborée par la DDTM et à destination des particuliers souhaitant déposer un permis de construire pour leur maison individuelle.

Le nombre des autorisations d'urbanisme instruites par les centres instructeurs ADS de la DDTM mis à disposition de 181 communes du département s'est établi en 2012 à 20.400 actes, en baisse d'environ 10% par rapport aux 2 années précédentes.

Le conseil juridique aux collectivités

Développé en amont du contrôle de légalité dans le respect de la libre administration des collectivités, le conseil permet de sécuriser, au plan juridique, leurs actes les plus complexes dans le domaine de la gestion publique locale.

Les sous-préfets sont les interlocuteurs privilégiés des élus et des services des collectivités et des établissements publics. Ils bénéficient de l'appui et de l'expertise en tant que de besoin de la direction juridique et des relations avec les collectivités territoriales de la préfecture.

Tous les moyens sont mis en œuvre pour permettre d'apporter les conseils les plus adaptés, notamment la possibilité pour les collectivités de recourir à la messagerie fonctionnelle. Une lettre électronique hebdomadaire permet de diffuser des conseils individualisés ainsi que des informations d'ordre financier et des points de vigilance au titre du contrôle de légalité. La rubrique « collectivités locales » du site Internet constitue également une source d'informations pour les collectivités. En 2012, les collectivités ont été notamment sensibilisées aux nouvelles possibilités de mutualisation entre les EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres ou encore aux réformes de fiscalité locale.

Annexe : Les concours financiers de l'Etat versés à l'ensemble des collectivités territoriales en 2012.

1) Principales aides au fonctionnement	2012
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) (principal transfert de l'Etat) :	
- la dotation forfaitaire pour toutes les communes	256 497 994
- la dotation d'intercommunalité attribuée aux EPCI à fiscalité propre	70 047 615
- la dotation de compensation attribuée aux EPCI à fiscalité propre	125 901 514
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	10 801 843
- la dotation de solidarité rurale (DSR)	20 108 563
- la dotation globale de fonctionnement du département	193 756 479
- la dotation globale de fonctionnement de la région	263 137 542
<i>Sous-total</i>	940 251 550
- Compensation des pertes de base d'imposition à la taxe professionnelle	0
- La dotation nationale de péréquation (ex FNP)	18 341 087
- La dotation spéciale instituteurs	162 864
- DGF permanents syndicaux	275 745
- La dotation particulière élu local	75 215
<i>Sous-total</i>	18 854 911
- Compensations des exonérations et allègements de fiscalité locale	64 352 323
<i>Total</i>	1 023 458 784

2) Les aides à l'investissement	2012
- Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA),	125 471 685 €
- La dotation provenant du produit des amendes relatives à la circulation routière	11 318 908 €
- La dotation provenant du produit des amendes des radars automatiques (dès 2008)	732 586 €
- La dotation globale d'équipement (DETR) des communes	6 162 957 €
- La dotation globale d'équipement (DGE) du département	2 887 491 €
<i>Total</i>	146 573 627 €

3) Financement : Accroissements de charges résultant des transferts de compétences	2012
- Dotation générale de décentralisation (DGD) de la région	16 494 440
- Dotation générale de décentralisation (DGD) du département	7 173 316
- Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	23 123 412
- Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	4 509 626
- Concours particuliers de la DGD (urbanisme, bibliothèques municipales, ports maritimes de commerce et de pêche (+DGF permanents syndicaux))	6 205 964
- Compensation des charges résultant de la généralisation du RSA	11 071 001
- Compensation des charges résultant du transfert de RMI (Conseil général) TIPP	70 032 404
- Compensation des charges FMDI	7 976 731
- Dotation exceptionnelle indemnisation charges résultant des missions d'encaissement des amendes des contraventions	43 466
- Dotation "titres sécurisés" communes équipées de stations titres d'identité	301 900
- Dotation « régisseur de police municipale »	7 470
<i>Total</i>	146 939 632
TOTAL GENERAL	1 316 972 043

A

AAB	Atteintes aux biens
ACI	Ateliers et chantiers d'insertion
ACSE	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ADS	Application du droit des sols
AGEFIPH	Association de gestion pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
ALT	Association de logement temporaire
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
APLD	Activité partielle de longue durée
ARS	Agence régionale de santé
AVIP	Atteintes volontaires à l'intégrité physique

B

BNSSA	Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
--------------	---

C

CARENE	Communauté d'agglomération de la région nazairienne
CCAPEX	Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
CDCEA	Commission départementale de la consommation des espaces agricoles
CDCI	Commission départementale de la coopération intercommunale
CDESI	Commission départementale des espaces, sites et itinéraires
CEPR	Centre européen de prévention des risques
CGPME	Confédération générale du patronat des petites & moyennes entreprises
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CICC	Coordination interministérielle de coordination des contrôles
CLIVA	Cellule de lutte contre les incendies de véhicules automobiles
CLSH	Centre de loisirs sans hébergement
CNDS	Centre national pour le développement du sport
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CODAF	Comité opérationnel départemental anti-fraude
COGEPOMI	Comité de gestion des poissons migrateurs
CPE	Convention promotion de l'emploi
CRIB	Centre de ressources et d'information des bénévoles
CSA	Contrôles sanctions automatiques
CSP	Contrat de sécurisation professionnelle
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
CUI-CAE	Contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi
CUI-CIE	Contrat unique d'insertion - contrat initiative emploi

D

DALO	Droit au logement opposable
DCE	Directive cadre sur l'eau
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DDVA	Délégué départemental à la vie associative
DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

DGFDotation globale de fonctionnement
DMTODroits de mutation à titre onéreux
DREALDirection régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRFIPDirection régionale des finances publiques
DTADirective territoriale d'aménagement

E

EPCIEtablissement public de coopération intercommunale
ERPEtablissement recevant du public
ETTIEntreprise de travail temporaire et d'insertion

F

FEDERFonds européen de développement économique régional
FEPFonds européen de la pêche
FGIDFonds de garantie à l'initiative des femmes
FMMFonds ministériel mutualisé
FNADTFonds national d'aménagement et de développement du territoire
FSLFonds de solidarité logement

G

GPECGestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

M

MAIAMission d'accueil et d'information aux associations
MAPModernisation de l'action publique
MEDEFMouvement des entreprises de France
MNSMaître nageur sauveteur
MSAMutualité sociale agricole

N

NAONégociation annuelle obligatoire

O

OGSOpération grand site
OPCAOrganisme paritaire collecteur agréé
ORSECOrganisation de la réponse de sécurité civile

P

PACPolitique agricole commune
PATRAProgramme d'accompagnement territorial du redéploiement des armées
PAVAPoints d'appui locaux à la vie associative
PDAHIPlan départementale accueil, hébergement, insertion
PDALPDPlan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
PDHPlan départemental de l'habitat
PELProjet éducatif local
PERPôles d'excellence ruraux
PLAIPrêt locatif aidé d'intégration

PLSPrêt locatif social
PLUSPrêt locatif à usage social
PMEPetites et moyennes entreprises
PNRUProgramme national de rénovation urbaine
POSSPlan d'organisation de la surveillance et des secours
PPBEPlan de prévention du bruit dans l'environnement
PPIPlan particulier d'intervention
PPRIPlan de prévention des risques inondation
PPRLPlan de prévention des risques littoraux
PPRTPlan de prévention des risques technologiques
PRITHPlan régional d'insertion des travailleurs handicapés
PSADPlateforme de soutien et d'appui aux décrocheurs
PSEPlan de sauvegarde de l'emploi

R

RFFRéseau ferré de France
RSARevenu de solidarité active

S

SAIPService d'alerte et d'information des populations
SDAGESchéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDISService départemental d'incendie et de secours
SIAOService intégré de l'accueil et de l'orientation
SIAEService d'insertion par l'activité économique
SMASyndicat mixte aéroportuaire
SPELServices publics de l'emploi locaux
SRCESchéma régional de cohérence écologique

T

TRITerritoires à risques importants
TATaxe d'aménagement

U

UDAFUnion départementale des associations familiales
USHUnion sociale pour l'habitat
UT DIRECCTEDirection régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail & de l'emploi

V

VSDVersement pour sous-densité
----------------------	------------------------------

Z

ZADZone d'aménagement différé
----------------------	-----------------------------

Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray
BP 3351 5
Préfecture
44035 NANTES CEDEX 1

**Direction départementale des territoires et de la mer
Loire-Atlantique (DDTM)**

1 0, boulevard Gaston-Serpette
BP 53606
44036 Nantes Cedex 1

**Direction départementale de la cohésion sociale
Loire-Atlantique (DDCS)**

MAN
6, rue René-Viviani
CS86227
44262 Nantes Cedex 2

**Direction départementale de la protection des populations
Loire-Atlantique (DDPP)**

1 0, boulevard Gaston Doumergue
44263 Nantes Cedex

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement des Pays-de-la-Loire (DREAL)**

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES Cedex 2

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi (DIRECCTE) - Unité territoriale - Loire-Atlantique**

Tour de Bretagne
place de Bretagne
BP 72423
44047 Nantes Cedex 1

**Direction régionale des affaires culturelles
des Pays de la Loire (DRAC)**

1 rue Stanislas Baudry
BP 6351 8
44035 NANTES CEDEX 1
<http://www.pays-de-la-loire.culture.gouv.fr>

**Agence régionale de santé - Pays de la Loire (ARS) -
Délégation territoriale - Loire-Atlantique**

CS 56233
44262 Nantes Cedex 2

Direction académique de Loire-Atlantique

8 rue du Général Margueritte
BP 72 616
44326 NANTES Cedex 3
<http://www.ia44.ac-nantes.fr>